

VILLE DE NEUCHÂTEL
CONSEIL GÉNÉRAL
36^e SEANCE

38^e période administrative 2020-2024

Année 2023-2024

Lundi 12 février 2024, à 19h30
Hôtel de Ville, Salle du Conseil général

Présidence de Mme Johanna Lott Fischer (VPS/Les Vert-e-s), présidente.

Sont présents 37 membres du Conseil général, y compris la présidente : Mmes et MM. Alexandre Brodard (PLR), Romain Brunner (VPS/Les Vert-e-s), Aline Chapuis (VPS/Les Vert-e-s), François Chédel (VPS/solidaritéS), Nicolas de Pury (VPS/Les Vert-e-s), Laura Ding (VPS/Les Vert-e-s), Nicole Galland (VPS/Les Vert-e-s), Camille Gonseth (PLR), Jonathan Gretillat (Soc), Charlotte Grosjean (PLR), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL), Ariane Huguenin (Soc), Claire Hunkeler (Soc), Pierre-Yves Jeannin (VL), Aël Kistler (VL), Johanna Lott Fischer (VPS/Les Vert-e-s), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Mila Meury (VPS/solidaritéS), Loïc Muhlemann (Soc), Marine Mühlethaler (PLR), Patrice Neuenschwander (Soc), Philipp Niedermann (VL), Béatrice Nys (VPS/Les Vert-e-s), Jacques Oberli (PLR), Sarah Pearson Perret (VL), Marie-Emilienne Perret (VPS/Les Vert-e-s), Thomas Perret (VPS/POP), Alain Rapin (PLR), Marc Rémy (PLR), Jean-Luc Richard (VPS/Les Vert-e-s), Marc-Olivier Sauvain (PLR), Christophe Schwarb (PLR), Patricia Sörensen (Soc), Mario Vieira (PLR), Aurélie Widmer (Soc), Jacqueline Zosso (Soc), Benoît Zumsteg (PLR).

Sont présents 3 suppléants du Conseil général : MM. Stéphane Studer (VPS/Les Vert-e-s), Flavio Principi (VPS/Les Vert-e-s), Georges Alain Schaller (PLR).

Sont excusés 4 membres du Conseil général : Mme Jasmine Herrera (VPS/Les Vert-e-s), Mme Jacqueline Oggier Dudan (VPS/Les Vert-e-s), M. Jules Aubert (PLR), Mme Julie Courcier Delafontaine (Soc).

Le Conseil communal est représenté par M. Mauro Moruzzi (VL) président, M. Didier Boillat (PLR) vice-président, Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR), M. Thomas Facchinetti (Soc) et Mme Nicole Baur (VPS).

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 34^e séance, du lundi 11 décembre 2023, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 35^e séance, du lundi 15 janvier 2024, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, mentionne :

1. Invitation à la réception du professeur Denis Knoepfler, le lundi 19 février 2024, à 17h45 au cinéma des Arcades.
2. Invitation au vernissage de l'œuvre « Untitled » de Christian Achenbach, dans le cadre de la donation de la Fondation WhiteSpaceBlackBox.

Communiqués de presse

- Du Conseil communal intitulé « Une nouvelle déléguée aux écoles pour relever les défis de l'éducation et de l'école à journée continue ».
- Du Conseil communal intitulé « Les corps des sapeurs-pompiers professionnels de Suisse latine comptent treize nouveaux membres dans leurs rangs ».
- Du Conseil communal intitulé « Et si on allait visiter l'Hôtel de Ville de Neuchâtel ? ».
- Du Conseil communal intitulé « Près de 500 habitant-e-s supplémentaires dans la capitale cantonale ».
- Du Conseil communal intitulé « Une révolution scolaire en route pour la prochaine rentrée ».
- Du Conseil communal intitulé « Le SPS à Neuchâtel : instantané d'une année de sécurité et de sauvetage ».

ORDRE DU JOUR

A. Rapports

- 23-025 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant des demandes de prolongation du délai de réponse à plusieurs motions
- 24-001 Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion n° 340 « Gratuité des transports publics sur le territoire communal pour les seniors les plus défavorisés »
- 24-003 Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse aux motions n° 327 « Un moyen de paiement communal pour favoriser l'économie locale » et n° 344 « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique ! » et modifiant le règlement d'aménagement pour une valorisation des rez-de-chaussée au Centre-ville

B. Autres objets

- 23-304 Motion du groupe PLR intitulée « Pour un déploiement réussi de l'autopartage en adéquation avec le projet de territoire »
- 23-608 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « De l'emprise des chantiers et de la mise en conformité en matière d'autorisation de construire »
- 23-502 Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Mettons fin à la Convention liant la Ville de Neuchâtel au Neuchâtel Junior College, un établissement canadien privé accueillant des jeunes de familles privilégiées »
- 24-501 Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Halte à la disparition des potagers urbains loués par la Ville, parties intégrantes de notre espace environnemental et éléments de cohésion sociale »
- 24-701 Résolution du groupe VertsPopSol intitulée « Appel au cessez-le-feu immédiat dans la Bande de Gaza »

Pour mémoire

- 19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et

Séance du Conseil général – Lundi 12 février 2024

espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 11 novembre 2019

Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.

D'entente avec l'auteur de la proposition et conformément au rapport 22-009, cette proposition sera traitée dans le cadre de la révision du PAL.

22-401 Proposition du groupe vert'libéral intitulée « Arrêté concernant les places d'amarrage dans les ports de la Commune de Neuchâtel »

Déposée le 29 novembre 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 12 décembre 2022. Renvoi à la Commission du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité et des ressources humaines pour étude, selon décision du Conseil général du 12 décembre 2022.

22-501 Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Quartiers durables »

Déposé et développé le 27 juin 2022 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 5 septembre 2022.

Renvoi à la Commission thématique « PAL » pour étude, selon décision du Conseil général du 6 février 2023.

Neuchâtel, les 22 janvier, 2 et 5 février 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Mauro Moruzzi

Le chancelier,

Daniel Veuve

Propos présidentiels

La présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, déclare :

- Le Bureau du Conseil général, dans sa séance du 6 février 2024, a été informé que les archives 2023 ont été vérifiées et reconnues conformes. Lors de cette séance, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Le Conseil général du 18 mars débutera à 18h30, afin de permettre de traiter un maximum de rapports du Conseil communal avant les élections. Il y aura des sandwiches à disposition, mais pas de pause.

Pour assurer un déroulement serein de cette séance, je rappelle à toutes et tous, autorités législative et exécutive, d'être concis dans vos prises de parole.

Pour la suite, le Bureau a exprimé son souhait que le Conseil communal ne nous soumette plus de rapports stratégiques après la séance du mois de mars. Le Bureau se réserve ainsi le droit de ne pas accepter l'ordre du jour proposé par le Conseil communal.

Les séances d'avril et de mai seront consacrées aux objets du Conseil général : motions, postulats, etc. La séance de juin sera dédiée aux comptes 2023.

Cette actuelle législature prendra fin le 30 juin. Notre dernière séance sera donc celle du 10 juin, avec les comptes et les hommages usuels à celles et ceux qui ne se représentent pas. La nouvelle législature commencera ainsi le 1^{er} juillet 2024.

A la demande de plusieurs groupes, le Bureau a discuté de la résolution n° 24-701 « Appel au cessez-le-feu immédiat dans la Bande de Gaza ». Il a décidé de la retirer de l'ordre du jour, car elle ne respecte pas l'art. 59, al. 2 de notre règlement, lequel dit qu'une résolution « (...) doit être limitée à l'évocation de problèmes intéressant la Commune de Neuchâtel, sa gestion et son développement ».

Néanmoins, cela ne veut pas dire que le Bureau n'est pas sensible aux événements dramatiques qui se déroulent à Gaza et à l'appel contenu dans la résolution visant à faire cesser ce conflit.

Séance du Conseil général – Lundi 12 février 2024

Pour information, voici le texte de la résolution n° 24-701 « Appel au cessez-le-feu immédiat dans la Bande de Gaza »

Suite aux attaques meurtrières perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023, l'Etat d'Israël s'est lancé dans une opération de représailles sans précédent dans la Bande de Gaza. Depuis, nous assistons impuissant·e·s au massacre des civil·e·s palestinien·ne·s pris au piège dans cette petite bande de terre longue d'à peine 40 kilomètres et large de 6 à 12 kilomètres. Les 2 millions d'habitant·e·s de Gaza tentent de survivre dans des conditions humanitaires catastrophiques, alors que les forces d'occupation israéliennes progressent dans les terres et bombardent par les airs, tuant plus de 25'000 civil·e·s, en grand nombre des femmes et des enfants, depuis octobre dernier.

Les autorités occidentales se montrent, au mieux complaisantes, au pire complices des opérations militaires lancées par le gouvernement israélien. L'Afrique du Sud, quant à elle, a saisi la Cour internationale de justice accusant Israël de commettre un génocide. La CIJ reconnaît d'ailleurs « un risque de génocide » et a demandé à Israël de prendre immédiatement « des mesures provisoires ».

Face aux crimes de guerre et contre l'humanité commis actuellement par Israël, le Conseil fédéral n'adopte pas une posture différente du reste des Etats occidentaux. Or, la Suisse a une longue tradition de terre d'asile et d'une diplomatie en faveur de la paix. Neuchâtel aussi s'inscrit dans cette histoire d'accueil et de paix. Chacun et chacune peut agir à son échelle pour lutter en faveur d'un monde meilleur et, dans ce cas également, nous ne devons pas rester les bras croisés.

Convaincu de l'importance d'agir contre l'injustice où qu'elle se déroule et ne pouvant rester silencieux plus longtemps, le Conseil général prend la résolution suivante :

« Il est demandé au Conseil communal de prendre contact avec le Conseil fédéral afin que ce dernier appelle publiquement au cessez-le-feu immédiat dans la Bande de Gaza ».

Questions d'actualité déposées en application de l'art. 63 du règlement général, du 7 juin 2021

Du groupe socialiste par M. Patrice Neuenschwander (déposée le 7 février 2024) intitulée « Y a-t-il un pilote au MEN ? »

Les deux codirecteurs du Musée d'ethnographie ayant quitté le MEN à fin janvier dernier après une ultime exposition de grande valeur scientifique et esthétique, le Conseil communal peut-il nous informer sur l'avenir de ce pôle de compétence nationale en ethnologie et répondre aux interrogations suivantes :

- Le Conseil communal peut-il nous rassurer quant à la poursuite de l'étroite collaboration entre le MEN et l'Université à travers son Institut d'ethnologie (en d'autres termes, le cahier des charges du ou de la futur-e responsable du musée comprend-il l'obligation d'enseigner à l'Institut) ?
- Le Conseil communal peut-il nous garantir que la tradition d'excellence neuchâteloise, construite durant plusieurs décennies par différents conservateurs du cru autour de la muséologie de la rupture, sera poursuivie par le ou la futur-e directeur-trice du MEN ?

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, répond :

- *Y a-t-il un pilote au MEN ?* Oui, et c'est même un pilote de grande classe, puisque c'est l'ancien directeur, M. Marc-Olivier Gonseth, qui assure la phase intérimaire et de transition.

Nous avons ainsi mis en place une organisation temporaire et avons un peu rebattu les cartes dans l'organisation, car il y a trois grandes priorités pour l'année en cours. La première est le déménagement des collections au pôle muséal, qui est un immense travail. Cela ne consiste pas juste à mettre les pièces dans des cartons, il y a tout un travail scientifique à effectuer. La priorité est donc mise là-dessus.

L'autre priorité est l'organisation, bien sûr, avec un accompagnement extérieur effectué par un mandataire : rien de neuf, cela se poursuit. Un autre élément important est d'apaiser les relations qui ont été très tendues à l'interne du Musée d'ethnographie.

Enfin, il y a également tout le travail scientifique d'accompagnement de l'exposition actuelle, et il s'agit aussi de parler des futures expositions. Tout cela pour dire que nous voulons effectivement assurer la pérennité de la ligne de grande valeur du Musée d'ethnographie, qui a fait sa réputation aux niveaux national, européen et même international.

La recherche d'un commandant de bord qui succédera à l'intérim n'est pas encore achevée. Nous avons lancé une première salve de recherches, qui n'a pas abouti. Nous avons une commission de recrutement de haut vol, avec, notamment, le directeur de *Plateforme 10* à Lausanne, mais aussi des spécialistes internationaux. Tous participent au recrutement.

A la première pioche, nous n'avons pas trouvé quelqu'un à la hauteur de ce que nous recherchions. Nous avons donc lancé un nouvel appel, ce qui témoigne aussi de la volonté de chercher quelqu'un de haut vol pour assurer la direction.

La collaboration avec l'Institut d'ethnologie est un aspect tout à fait essentiel de la force de l'activité du Musée d'ethnographie, et c'est aussi très utile à ce dernier.

Cependant, jamais, par le passé, le cahier des charges ne prévoyait que les membres de la direction devaient avoir une charge d'enseignement à l'université. Ceci est évidemment encouragé, mais ce n'est pas dans le cahier des charges : il appartient quand même à l'Université de payer des enseignements, et non pas à la Ville au travers du cahier des charges. Toutefois, ce que nous faisons, c'est accorder des aménagements horaires pour permettre des collaborations.

Voilà ce que nous pouvons dire pour rassurer. Mais il ne s'agit pas seulement de rassurer : c'est vraiment une volonté de maintenir cette institution au niveau d'excellence qu'elle a connu, et qu'elle a encore démontré avec l'exposition qui est en cours.

Encore une précision, peut-être, car je me rends compte que j'ai omis un certain nombre d'éléments : l'organisation provisoire va aussi servir à tester l'organisation future. Nous avons rebattu les cartes, des gens prennent plus de responsabilités. Un des anciens codirecteurs a accepté de poursuivre jusqu'à la fin de l'année, non pas comme codirecteur ou directeur adjoint, mais pour le programme scientifique, ceci sans personnel directement subordonné. Nous avons donc rebattu les cartes afin d'assurer une bonne pérennité à cette institution importante.

Du groupe vert'libéral par Mme Sylvie Hofer-Carbonnier (déposée le 7 février 2024) intitulée « Service de la protection et de la sécurité : un service de proximité qui s'éloigne ? »

Le journal « N+ » du 31 janvier nous apprend que le Service de la protection et de la sécurité n'est désormais plus accessible par téléphone, ni directement par email. Les usagères et usagers qui ont une demande à émettre doivent soit se rendre aux guichets de l'Office de la population et

des quartiers (à ses heures d'ouverture), soit passer par le site internet de la Ville. Le site internet est effectivement accueillant pour diverses démarches spécifiques à effectuer. Néanmoins, pour un service dit de proximité, cette nouvelle façon de faire surprend. Le Conseil communal peut-il nous expliquer le pourquoi et le comment de cette décision, qui a déjà suscité quelques réactions (notamment sur les réseaux sociaux), et cela alors que les guichets du Faubourg de l'Hôpital ont eux aussi déjà été fermés ?

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, répond :

- Je remercie les auteurs de la question, qui me permettent de préciser quelque peu l'évolution des prestations du Service de la protection et de la sécurité. Je vais ainsi faire un petit retour en arrière.

Jusqu'en 2014, la police de la Ville disposait d'un numéro général et d'un guichet physique. Elle répondait à toutes les demandes relatives au domaine sécuritaire – et plus – et disposait de toutes les prérogatives de la police.

Suite à la création de Police neuchâteloise, les compétences communales dans le domaine de la sécurité publique ont nettement diminué. Ainsi, le maintien de l'ordre, les interpellations, le vol ne sont plus de la compétence de la Sécurité publique, mais de Police neuchâteloise. La Sécurité publique n'intervient pour ainsi dire plus en urgence. Un numéro et un guichet ont toutefois été maintenus.

En 2019, la Sécurité publique a été réformée avec, notamment, une extension des horaires de présence des agents sur le terrain. En 2021, décision a été prise de fermer le guichet de la Sécurité avec le renforcement du guichet du SEPOQUA – qui a vocation de répondre aux principales demandes de la population – puis, conformément à la volonté exprimée lors de la fusion, les guichets des villages fusionnés sont devenus opérationnels.

Une très grande partie des EPT concernés ont ainsi été transférés du SPS au SEPOQUA, et des guides d'information ont été développés pour permettre au SEPOQUA de répondre dans plusieurs domaines.

Les domaines dans lesquels le SEPOQUA a été formé pour répondre en lien avec la sécurité sont, par exemple : autorisations de chantier, visiteurs, zone piétonne, autorisations de stationnement, zones bleues, parkings à barrières, Jeunes-Rives, Panespo, objets trouvés, musiciens de rue, chiens, site internet, ainsi que d'autres domaines plus mineurs.

Ce transfert a été l'occasion d'améliorations sensibles. Pour prendre l'exemple des objets perdus : vous trouvez aujourd'hui une photo de chaque objet perdu sur le site internet.

Un deuxième exemple : pour les autorisations de chantier, dans le passé, les collaborateurs des entreprises devaient faire la queue le matin au guichet pour venir chercher leur autorisation et payer la taxe y relative.

Il faut imaginer une entreprise de Valangin, qui exécute des travaux à Valangin, à qui on demande de se déplacer en véhicule au centre-ville pour remonter ensuite à Valangin faire ses travaux. Aujourd'hui, l'entreprise peut sans autre faire sa demande la veille au soir par internet, et elle n'a plus besoin de se déplacer.

En 2022, les cafés-contact ont été instaurés, afin d'accentuer les contacts entre la Sécurité publique et la population. Pour rappel, lors de chaque Jeudi-Oui, la Sécurité publique a une tente et répond aux questions de la population.

La présence sur le terrain a également été renforcée. Au niveau de la zone piétonne, en 2023, il y a eu 3'174 heures de patrouille, dont 328 avec Police neuchâteloise. C'est plus qu'en 2022 – qui était déjà une année exceptionnelle – puisqu'avec les changements de réglementation au niveau de l'accès à la zone piétonne, nous avons décidé de renforcer la présence sur le terrain.

Enfin, tel qu'annoncé dans le « N+ » du 31 janvier, les pages internet de la Sécurité ont été entièrement revues et améliorées. Pour chaque prestation, des informations sont disponibles et les contacts précisés.

Aujourd'hui, les différents offices et prestataires du SPS sont indiqués sur le site. Sans accès internet, il est toujours possible de contacter le SEPOQUA pour être redirigé et informé.

Sur le site internet, les numéros de contact sont disponibles : pour les autorisations de stationnement, pour les autorisations de chantier, vous avez chaque fois le lien internet, mais vous avez aussi un numéro de téléphone direct. Ce qui a changé, c'est qu'il n'y a plus de numéro général qui fait le tri. Néanmoins, vous pouvez encore atteindre chaque service directement.

En résumé, nous pensons qu'il ne se justifiait plus de disposer d'une centrale téléphonique uniquement pour le domaine de la Sécurité. Le système actuel nous semble performant, avec des formulaires spécifiques aux différentes prestations et demandes. L'usage du site internet est privilégié et une collaboration forte existe avec le SEPOQUA et les délégués de quartier, qui ont toutes les compétences pour répondre et orienter la population. Nous allons bien sûr monitorer l'évolution de la situation et faire les adaptations nécessaires en cas de besoin.

Séance du Conseil général – Lundi 12 février 2024

Dans tous les cas, l'intention du Service de la protection et de la sécurité n'est pas de s'éloigner de la population. Sa présence sur le terrain le démontre, à notre sens, et restera une priorité absolue.

23-025

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant des demandes de prolongation du délai de réponse à plusieurs motions

La présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, rappelle l'erratum qui a été publié sur le portail ECHO : la motion n° 340, « Gratuité des transports publics sur le territoire communal pour les seniors les plus défavorisés », citée en page 1 du rapport, est à supprimer, car le rapport la concernant figure à l'ordre du jour de la séance de ce jour. La présidente informe également que la prolongation sera votée séparément pour chaque motion.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Comme prévu en juin 2023, nous voilà face à une énième demande de prolongation du délai de réponse à plusieurs motions, qui sont toutes, je vous le rappelle, le fruit du travail des groupes politiques au Conseil général. En juin 2023, il y en avait dix-sept. Il y en a un peu moins à ce jour, mais l'agacement que nous avons alors, demeure aujourd'hui. Notre intervention du jour ressemblera donc fort à ce que nous avons déjà exprimé il y a 6 mois.

Sans revenir dans le détail sur l'historique de ces demandes de prolongation – un héritage « technique » de la fusion, en quelque sorte – il convient de rappeler brièvement ceci : même si le Bureau du Conseil général a consenti à ces prolongations, il aurait été de la responsabilité des anciennes communes respectives de tenir le délai de réponse à la plupart de ces motions – ou, en tout cas, de ne pas les déposer à la dernière minute, juste avant la fusion – afin de ne pas léguer aux autorités suivantes ce qui s'avère être une véritable patate chaude.

Deux demandes de prolongation du délai de réponse plus tard, nous voilà ici à discuter d'un troisième délai, dont on nous promet qu'il suffira pour enfin donner réponse à plusieurs motions, la plus ancienne d'entre elles étant en souffrance depuis 2011, quand même...

La logique du Conseil communal n'a pas changé. Les motions en suspens ayant été regroupées par thèmes, les réponses nous sont promises avec l'arrivée de différents rapports stratégiques : politique immobilière et du logement, PAL, etc. La mauvaise humeur de notre groupe sur ces questions demeure.

Nous déplorons le manque de célérité avec lequel le Conseil communal traite nos demandes – ou nos objets – souvent avec l'excuse que cela relèverait d'une stratégie supérieure. Une logique qui pourrait d'ailleurs s'appliquer finalement à la plupart des objets B du Conseil général.

Le malaise exprimé en été 2023 au sujet de cette approche *multipack* s'accroît, et témoigne d'une vision inquiétante des tâches et devoirs respectifs du Conseil communal et du Conseil général : les « gros » rapports du Conseil communal sont prioritaires, les objets B du Conseil général le sont moins.

De là à dire que notre Exécutif et ses services ont trop de travail pour devoir, *en plus*, se pencher sur ces différentes motions, il n'y a qu'un pas. Notre avis est autre : les motions et postulats sont des instruments importants pour le Conseil général, et c'est la force de notre système démocratique. Quand on les rédige, l'intention est de développer certaines choses qui semblent favorables au plus grand nombre.

Mention spéciale pour la motion n° 337, réclamant une véritable politique de la vie nocturne en ville de Neuchâtel : celle-ci est mise dans le paquet d'une réponse reliée à l'adoption d'un nouveau règlement de police.

Il s'agit, pour nous, d'un apparemment inquiétant : nous parlons ici vie nocturne, animation, culture, et on nous répond *police*. Un non-sens absolu, qui consiste à faire dépendre d'un nouveau règlement de police, une vision de la politique de la vie nocturne. Alors que c'est bien l'inverse qui devrait se produire à un niveau stratégique : d'abord, la vision supérieure pour piloter et, ensuite, l'étude des règlements en vigueur pour éventuellement les adapter.

L'éventualité que le Bureau du Conseil général se saisisse de ces demandes de prolongation à rallonge et les refuse en bloc est – ou était – une réalité : il pourrait le faire, nous le savons, mais la fin de la législature approche et cette hypothèse, elle, s'éloigne.

Nous avons été informés que le vote porterait sur chacune des motions séparément. Notre avis de groupe sera donc nuancé : une majorité

acceptera la prolongation pour certains objets, et il y aura quelques abstentions et oppositions de principe pour d'autres.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Si, en octobre 2022, nous avons exprimé une certaine compréhension pour les demandes de prolongation de 13 motions, si, en juin 2023, nous posions volontairement la question provocatrice de savoir s'il ne faudrait pas supprimer les motions du règlement – ou, à tout le moins, ne plus fixer de délai de traitement – que pouvons-nous dire, en février 2024, alors que 6 des 7 motions mentionnées en page 1 du rapport du Conseil communal en sont à leur troisième demande de prolongation ? Assurément – comme d'autres – mauvaise humeur et aussi incompréhension.

Au-delà du fait que ces motions attendent des réponses depuis trois, quatre ou cinq ans – et même plus de 10 ans pour deux d'entre elles – et sans ignorer que le Conseil communal a eu bien d'autres dossiers à traiter – en raison de la fusion, notamment – notre groupe est tout sauf ravi de devoir traiter les mêmes demandes qu'en octobre 2022 et juin 2023 : pour nombre d'entre elles, c'est pour les mêmes motifs, alors que les rapports permettant de traiter l'essentiel de ces motions nous avaient été annoncés initialement en octobre 2022 pour le 1^{er} semestre 2023.

Nous ne comprenons pas, par exemple, pourquoi un nouveau règlement de police ne nous a toujours pas été soumis. Le Conseil communal évoque des sujets en attente. Mais dans tous les dossiers, il y a toujours – et tout le temps – des sujets en attente. Allons-nous encore attendre deux ans, trois ans, avant que le Grand Conseil adopte la nouvelle loi sur les établissements publics ? C'est tout simplement absurde.

C'est même pire que cela, puisque notre commune fonctionne actuellement sur la base de quatre règlements de police. Nous espérons d'ailleurs que cela ne posera pas, un jour, un problème juridique à la Ville. En tout cas, notre groupe refusera le classement de la motion n° 337.

Pour les quatre motions en lien avec la stratégie immobilière, nous avons compris, des propos introductifs de notre présidente, que leur traitement aura lieu à la prochaine séance de notre Conseil. Un éventuel refus, pour marquer la mauvaise humeur et l'impatience, ne changerait donc pas grand-chose et nous nous limiterons ici à dire que nous nous réjouissons d'en débattre le mois prochain.

Last but not least, les salles de sport et, plus particulièrement, la motion de 2013 qui demande une étude portant sur la construction d'une salle multisport à Peseux. Je ne vais pas répéter les propos tenus par notre groupe il y a 8 mois lors de la précédente demande de prolongation, sinon pour rappeler qu'il y a urgence : en effet, les infrastructures actuelles de la

commune ne permettent pas de remplir les obligations légales en matière de pratique du sport dans le cadre scolaire. Ceci sans parler des besoins des clubs.

Onze ans après l'acceptation de cette motion demandant une étude, voilà une nouvelle demande de prolongation, avec, comme explication, précisément l'attente d'études de faisabilité. Oui, il y a eu une fusion depuis lors. Mais justement, le Livre de la fusion disait que la mise en place d'infrastructures en suffisance était le grand enjeu de la politique du sport, comme en a d'ailleurs convenu plusieurs fois le Conseil communal ces dernières années.

A partir du moment où il n'y a toujours pas l'once d'un début de réponse à une motion déposée en 2013 – et que nous ne la verrons pas dans la présente législature – il y a là clairement un manque de respect envers l'autorité législative, ainsi que vis-à-vis de toutes les personnes qui attendent de bénéficier de nouvelles infrastructures sportives.

Le groupe vert/libéral s'efforce toujours d'être orienté solutions, mais cela ne signifie pas qu'il peut tout admettre. Notre groupe prendra donc acte de ce rapport avec toutes les réserves exprimées et, vous l'aurez compris, aura un vote différencié en fonction des différentes motions.

M. Christophe Schwarb, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Je me faisais la réflexion suivante : il n'y a pas tellement longtemps, j'avais un immense bureau devant vous, avec de la place, et on me recale maintenant dans mon coin... [Ndlr : rires de l'assemblée] Excusez-moi si vous ne m'entendez pas très bien, mais voilà... Je ne voudrais pas vous insulter, Madame la Présidente, mais malheureusement, selon l'adage très connu, il n'y a pas très loin du Capitole à la roche Tarpéienne... Vous m'excuserez, mais je suis vraiment très mal assis... C'est triste, mais c'est ainsi... [Ndlr : rires de l'assemblée]

Le groupe PLR est du même avis que les préopinants : il partage, évidemment, cet agacement et cette mauvaise humeur suscités par des rapports qui nous demandent de reporter le traitement de certaines motions. Selon l'adage : deux c'est assez, trois c'est trop.

Dans le rapport qui nous est présenté, on nous dit que nous avons déjà demandé, il y a une année, la prolongation d'un certain nombre de motions. Néanmoins, on oublie de dire que c'est déjà la troisième fois que des demandes de prolongation sont sollicitées pour exactement les mêmes motions.

En effet, je rappelle quand même qu'en 2022, le rapport n° 22-016 demandait des prolongations, lesquelles avaient été acceptées et, en

2023, le rapport n° 23-014 demandait exactement la même chose que ce qui nous est demandé aujourd'hui.

Alors, je vous le dis honnêtement : le groupe PLR est plutôt enclin à refuser globalement le rapport n° 23-025, mais comme nous allons voter la prolongation de chaque motion séparément, la position sera un petit peu différenciée pour chacune. Je ne peux pas vous donner maintenant la position définitive du groupe, car nous voulons des explications claires du Conseil communal. Et ce n'est pas pour rien que nous demandons des explications claires : nous voulons que les explications du Conseil communal soient protocolées.

Puisque la motion n° 340 sera traitée, il reste donc, sauf erreur, sept motions dont la prolongation est demandée, et nous voulons des explications avant de nous prononcer. J'ai compris que la position des deux groupes qui viennent de se prononcer n'était pas unanime, pas très claire. La nôtre n'est pas claire du tout aujourd'hui. Je vous dis pourquoi.

Concernant les motions n^{os} 291, 334, 342, 343 – mentionnées en page 2 du rapport – elles ont, semble-t-il, été traitées en commission à fin janvier 2024. Aussi, nous voulons maintenant que le Conseil communal réponde clairement : un rapport sera-t-il présenté au Conseil général dans le courant du mois de mars 2024 ? Si le Conseil communal nous dit qu'il déposera un rapport en mars 2024 concernant le traitement de ces quatre motions, le groupe PLR acceptera la prolongation. Si ce n'est pas le cas, le groupe PLR la refusera.

Il y a une motion que nous ne savons pas comment traiter : je l'appelle la motion « Peseux », car elle date de 2013. Elle n'est pas numérotée, donc je l'appelle la motion « Peseux ». Elle figure en page 3 du rapport, et est groupée avec la motion n° 347. Le Conseil communal est prié de nous dire maintenant, oralement, qu'un rapport sera présenté dans le courant du premier semestre 2024. Si ce n'est pas le cas, le groupe PLR s'opposera à la prolongation.

Concernant la motion n° 337, nous attendons du Conseil communal qu'il confirme *au minimum* – car le traitement prend trop de temps – que le projet de nouveau règlement de police sera finalisé début 2024. Si ce n'est pas le cas, le groupe PLR s'opposera à la prolongation.

Pourquoi disons-nous cela ? Parce que si aucune motion n'est traitée dans les délais, les conséquences sont à peu près nulles pour nous, sauf que nous considérons – cela a été relevé, et je ne m'étends pas – que le Conseil général n'est pas écouté par le Conseil communal, puisque les demandes qui sont faites ne sont pas écoutées.

Toutefois, je rappelle quand même au Conseil communal que, si nous refusons la prolongation de délai, cela n'a strictement aucune

conséquence, mais le Bureau du Conseil général peut faire application de l'art. 55, al. 2 du règlement général, qui lui permet de refuser d'inscrire des demandes de crédit à l'ordre du jour. C'est le seul moyen de pression que nous avons. Aussi, nous attendons les explications du Conseil communal et nous nous déterminerons sur la prolongation – ou pas – de chacune des motions.

Mme Nicole Galland, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Devant ces demandes répétées de prolongation et, en particulier, l'attente – déjà exprimée avec une certaine impatience – de la stratégie immobilière et de la politique communale du logement, qui nous avait été promise pour fin 2023, notre groupe balance entre résignation réaliste, dépit fataliste ou mauvaise humeur. Peut-être les trois à la fois.

Pour nous aussi, cela s'exprimera de manière non uniforme lors du vote de chacun des objets qui nous sont proposés.

M. Mauro Moruzzi, président du Conseil communal, déclare :

- Le président se lève brièvement pour saluer l'assistance et passer la parole aux collègues concerné-e-s par chacune des motions pour lesquelles des propos comminatoires graves [*Ndlr : rires de l'assemblée*] ont été prononcés.

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, déclare :

- Je vais commencer, et vous parler des deux motions qui me concernent : celle qui est appelée motion « Peseux » et celle qui concerne le projet de salle triple dans le cadre d'« Univers ».

Bien sûr, je comprends vos mouvements d'humeur. Je peux les comprendre, et je les interprète plutôt comme un soutien politique à deux projets qui me sont très chers, je dois l'avouer.

Je vous assure que nous faisons tout ce que nous pouvons. Néanmoins, ce dossier – vous en conviendrez – est assez compliqué. Non seulement parce qu'il concerne plusieurs acteurs du Canton – et pas des moindres – mais également parce qu'il représente potentiellement un coût d'investissement colossal.

Depuis le début de la législature et les exercices budgétaires qui se sont succédé, vous avez bien compris que nous devons faire des choix et dégager des priorités. Alors, même si votre impatience est compréhensible, tout comme celle de nos partenaires sportifs et scolaires, j'aimerais quand même vous rappeler qu'à l'impossible, nul n'est tenu.

Toutefois, je vous rassure : nous ne sommes pas restés les bras croisés depuis trois ans. Dans un premier temps, nous avons eu des discussions avec le Canton et l'Université concernant le projet de salle multisport d'« Univers », anciennement appelé UniHub.

Il y a eu plusieurs scénarios et propositions. La discussion a d'abord porté sur la nécessité d'une salle double ou triple. Cette discussion n'a encore jamais été véritablement tranchée par le Canton, qui dit qu'il n'a besoin que d'une salle double, alors que nous pensons qu'il serait stupide de ne pas construire une salle triple au vu des besoins. Et puis il y a le lieu : une salle dans la plaine du Mail, sur le site des patinoires du Littoral ou à Peseux ? Sur ce dernier point, le Canton s'est toujours montré très réticent.

Dans le même temps, le Canton a dû faire face à une initiative – dite du « 1 % pour le sport » – et il a été très occupé à répondre par un contre-projet à cette initiative, laquelle aurait, pour lui, de lourdes conséquences financières.

Ma collègue responsable des bâtiments et moi-même avons rencontré à deux reprises nos homologues au niveau du Canton, le conseiller d'Etat Laurent Kurth et la conseillère d'Etat Crystel Graf.

A ce jour, le contre-projet n'a pas encore passé au Grand Conseil, et les initiants n'ont pas retiré leur initiative. Ils ont d'ailleurs convoqué les responsables communaux des services des sports de la CDC-Culture, sports et loisirs, pour une séance qui s'est tenue le 19 janvier dernier.

Dans le même temps, nous avons pris connaissance d'une étude Microgis sur l'évolution démographique de nos élèves, étude que nous avons lancée. Celle-ci nous démontre aujourd'hui dans quels centres il y aura davantage d'élèves, et La Côte est évidemment l'un des centres concernés par une augmentation des élèves, ceci sans surprise.

Lassé d'attendre la position du Canton, le Conseil communal, en automne dernier, a validé un crédit, sur proposition du Service des sports de la Ville, afin de permettre la mise en œuvre d'une pré-étude de faisabilité de construction de salle triple sur le périmètre des patinoires, en exposant toutes les variantes, y compris une option pour les Chapons à Peseux.

Le chef du Service des sports a été mandaté par le Conseil communal pour mener ce projet. Il a rencontré des représentants de l'Université – Yves L'Eplattenier, chef du Service des sports de l'Université – et de l'Etat, Jean-Michel Deicher, chef du Domaine stratégie et projets. Ils ont été informés des intentions de la Ville en début d'année, et ont formellement confirmé, tout récemment, leur intérêt à participer à cette pré-étude initiée par la Ville.

Ils nous ont également informés que les intentions de l'Etat consistant à réaliser, sur les sites de la plaine du Mail ou du CPNE, des salles conformes aux besoins de l'Université, étaient abandonnées. Ceci tout en précisant que l'Université avait donné un préavis négatif quant à l'utilisation de salles de sport dans le secteur des Chapons, en raison des inconvénients liés aux déplacements des étudiants depuis les facultés situées à l'est du centre-ville. Je ne sais pas si vous avez suivi jusque-là, mais vous voyez que c'est compliqué. Et nous n'avons pas rien fait, j'espère que vous vous en rendez compte.

Toutefois, du côté de la Ville, nous n'avons pas oublié le secteur de Peseux. En début d'année, notre nouvel urbaniste communal, M. Philippe Carrard, et Violaine Blétry-de Montmollin ont rencontré des représentants de la Migros. Le but de cette rencontre était d'évaluer les possibilités de réaménagement du secteur, en intégrant des salles de sport et, éventuellement, des immeubles locatifs, sur une partie de la parcelle qui comprend actuellement le parking à ciel ouvert, propriété de la Migros. En effet – les anciens conseillers communaux de Peseux le savent bien – ce terrain, qui nous semble idéal, n'appartient pas entièrement à la Ville, et nous devons traiter avec un acteur privé, qui est la Migros.

Concernant ce dossier, il s'agit maintenant d'établir le cahier des charges du projet. Comme je vous le disais, c'est un dossier assez complexe, et j'en appelle à votre indulgence pour le temps qu'il nous prend et qu'il nous prendra encore. Toutefois – je rassure M. Schwarb – j'espère que nous pourrons, avant l'été, vous donner des résultats concernant cette pré-étude et la ou les options retenues, ainsi que répondre à la fois à la motion de Peseux, héritée de la fusion, et à celle de votre Autorité. Ce sera ensuite à vous de nous dire si nous avons les moyens de nos ambitions.

Cela dit, je conclus en répétant que je suis, à titre personnel – tout comme mon Service des sports – convaincue de la nécessité d'avoir davantage de salles de sport à mettre à disposition des très nombreux clubs – et on l'a encore vu la semaine dernière avec la victoire du NUC, qui brille sur notre territoire – ainsi que des écoles, car nous ne remplissons pas nos obligations en la matière.

Le statu quo n'est pas du tout satisfaisant et, même si nous sommes en train de construire deux salles de sport sous la cour du collège des Parcs – je vous rappelle qu'elles sont en pleine construction en ce moment – cela ne suffira évidemment pas. Mais tout cela coûte, en temps comme en investissement. Vous l'aurez compris, cela ralentit nos réponses, et je le regrette. Aussi, j'en appelle à votre indulgence, une fois de plus, en vous promettant d'avoir des réponses autour du mois de mai. C'est en tout cas

le mandat que j'ai donné à mon Service des sports et j'espère qu'il s'y tiendra, mais les connaissant, je pense que nous aurons des réponses.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- Les motions n^{os} 291, 334, 342 et 343 seront traitées au mois de mars, vu que le projet sur la politique immobilière et du logement est en cours d'étude en commission, et qu'il est inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil général de mars.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Je vais faire un package, puisque la motion sur la politique de vie nocturne a généré un certain nombre de questions également sur le règlement de police, et vous dire mon embarras dans la situation actuelle.

Je souhaite quand même signaler – mais je sais que vous le savez déjà – que, depuis le début de la législature, les cadres du Service de la protection et de la sécurité ont été confrontés à la crise du Covid, à de nombreuses catastrophes naturelles et, l'année passée – alors que nous pensions que tout allait s'améliorer – à la problématique de la potentielle crise énergétique. Un nombre incalculable d'heures a été passé à organiser les réponses pour le Canton, à aller chercher les informations auprès de toutes les communes, puisque nous gérons l'Organe de conduite régional.

C'est la raison pour laquelle la remise à plat du règlement de police a pris du retard. Le travail de fond, avec la comparaison des systèmes entre les quatre anciennes communes, a été effectué, et des propositions sont dans un rapport. Ce rapport est actuellement en cours de lecture auprès du Service juridique. Pour autant, cela ne veut pas dire que je vous annonce que le règlement de police sera à l'ordre du jour de la session d'avril, car il y a encore un travail politique et un travail en commission à effectuer, avant le passage au Conseil général.

De ce que j'ai compris lors de la réunion du Bureau, il n'était pas souhaité que le règlement de police soit encore traité durant cette législature, étant considéré comme stratégique. Ce que je peux vous dire, c'est que, dans tous les cas, nous pourrons traiter ce rapport à la reprise, avec les nouvelles équipes, c'est-à-dire en août-septembre.

En ce qui concerne la réponse à la motion sur la vie nocturne, il n'y a pas qu'une réponse sécuritaire, bien que cela fasse partie des questions qui

sont posées. Comme le dit très bien la motion, une des problématiques principales de la vie nocturne est surtout l'exemple du port.

S'agissant du port, nous travaillons actuellement – surtout ma collègue Violaine Blétry-de Montmollin – sur un règlement spécial du port, qui a de grandes implications en termes de types d'infrastructures qui seront construites, ainsi que de type de bruit qui sera autorisé. Le Canton nous a demandé des précisions supplémentaires sur ces aspects du bruit.

Il me semble assez difficile de répondre précisément quant aux volontés politiques et aux orientations que nous allons prendre, ne pouvant aujourd'hui dire quels seront les éléments principaux de cette modification au niveau du port, en termes de bruit et de types d'infrastructures qu'il sera encore possible de construire et de maintenir. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas encore apporter de réponse aujourd'hui.

Je signale aussi qu'un grand nombre d'éléments sont arrivés en cours de route. Cet automne, le Conseil d'Etat nous a informés d'une légère modification dans les compétences entre les communes et le Conseil d'Etat en matière de gestion du bruit.

Nous avons actuellement une consultation sur la modification de la loi sur la police du commerce, laquelle a quand même une grande influence, à la fois sur les heures d'ouverture des établissements et sur le type d'établissement, avec des modifications concernant les food-trucks, etc. Cela complique un tout petit peu la donne. Il n'y a pas de mauvaise volonté à répondre. Il y a un état de fait, avec un nombre conséquent de crises qui ont mobilisé fortement les cadres du SPS et des éléments nouveaux arrivés en cours de route.

Je vous le rappelle : le règlement de police se trouve au Service juridique aujourd'hui. Ce n'est pas comme si nous n'avions rien fait. Nous avons une excellente base de travail pour entamer le travail politique et ensuite le travail en commission. Je ne vous dirai pas que nous viendrons début 2024 – nous y sommes – avec le règlement de police et la réponse à la motion sur la vie nocturne, mais ce sera au début de la prochaine législature.

M. Christophe Schwarb intervient :

- Les explications du Conseil communal étaient importantes pour que le Conseil général ait des réponses à peu près claires. Nous ne sommes que les représentants de la population demandant que l'on étudie un certain nombre de choses.

Vu les explications fournies, et dans l'ordre du rapport, sous chiffre 1, concernant les motions n^{os} 291, 334, 342, 343, nous avons compris qu'un

rapport serait soumis au mois de mars. Nous accepterons donc la prolongation.

Concernant le chiffre 2 – en pages 2 et 3 – pour la motion « Peseux » et la motion n° 347, nous pourrions jouer sur les mots, car on nous dit *avant l'été*. Alors, je vous prends au mot : avec le réchauffement climatique, avant l'été, c'est à peu près la semaine prochaine... [Ndlr : rires de l'assemblée] Nous pouvons comprendre, lorsque vous dites *avant l'été*, qu'il s'agit des mois de juin-juillet. Nous ne nous opposerons donc pas à la prolongation de ces motions, en tout cas majoritairement.

En ce qui concerne la dernière motion, n° 337 – puisque nous les votons les unes après les autres et pas en bloc – nous avons pris note des explications et du travail qui est fait, même si cela ne satisfait pas tout le monde : nous savons que le règlement de police est à l'étude au Service juridique, que c'est compliqué, et nous avons pris note qu'une réponse viendra aux environs de l'automne de cette année. J'ai noté août-septembre. Evidemment, on peut aussi jouer avec le réchauffement climatique : est-ce que août-septembre, c'est l'automne, déjà l'hiver ou le printemps suivant ? Je n'en sais rien. Néanmoins, en août-septembre, nous aurons un rapport.

Je ne sais pas si c'est moi qui traiterai la prochaine demande de prolongation, mais je l'affirme, et tant pis pour mes successeurs : c'est la dernière fois que nous acceptons une prolongation de motions, alors que c'est déjà la troisième fois.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, soumet au vote la prolongation du délai de réponse des différentes motions, selon l'ordre chronologique de leur dépôt :

Motion n° 291

« Plus d'emplois, plus de logements », du 31 octobre 2011 :

la prolongation est **acceptée par 34 voix contre 3 et 3 abstentions.**

Motion « Pour l'étude d'une salle multisport à Peseux »

du 13 décembre 2013 :

la prolongation est **acceptée par 19 voix contre 18 et 3 abstentions.**

Motion n° 334

« Propriétés vides ou sous-occupées en main de la Ville : des mesures à prendre », du 1^{er} avril 2019 :

la prolongation est **acceptée par 33 voix contre 6 et 1 abstention.**

Motion n° 337

« Pour une véritable politique de la vie nocturne en ville de Neuchâtel »,
du 11 novembre 2019 :

la prolongation est **acceptée par 15 voix contre 14 et 11 abstentions.**

Motion n° 342

« Des logements avec encadrement à loyer abordable pour nos aînés ! »,
du 28 septembre 2020 :

la prolongation recueille **29 voix pour, 7 contre et 3 abstentions**
[Ndlr : soit 1 voix manquante]. La présidente du Conseil général,
renonçant à un recomptage, la déclare donc **acceptée à une majorité**
évidente.

Motion n° 343

« Plus de terrains pour des logements d'utilité publique », du 8 février
2021 :

la prolongation est **acceptée par 32 voix contre 5 et 3 abstentions.**

Motion n° 347

« Construction de deux halles de gymnastique triples à Peseux et vers
l'université de Neuchâtel » du 10 août 2021 :

la prolongation recueille **18 voix pour, 14 contre et 7 abstentions**
[Ndlr : soit 1 voix manquante]. La présidente du Conseil général,
renonçant à un recomptage, la déclare donc **acceptée à une majorité**
évidente.

24-001

Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion no 340 « Gratuité des transports publics sur le territoire communal pour les seniors les plus défavorisés »

Mme Béatrice Nys, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Disons-le d'emblée, la satisfaction de notre groupe à la lecture de ce rapport est proportionnelle à sa taille : mince. Il répond à peu près à la motion, mais ne contient aucune mesure concrète, aucune idée vraiment nouvelle. Nous aurions souhaité que le Conseil communal aille beaucoup plus loin.

Notre groupe déplore également que ce rapport ne donne aucune vision politique et se contente d'une non-réponse à la motion en proposant le statu quo. Le rapport dresse le tableau des mesures déjà existantes, fait le point sur l'initiative cantonale « Pour des transports publics gratuits », et dresse un tableau financier assez alarmiste sur le coût de l'application de la mesure.

La variante avec augmentation de la subvention sociale pour les bénéficiaires des prestations complémentaires pourrait éventuellement nous satisfaire. Il faudra toutefois être attentifs aux éventuels effets de seuil pour les personnes concernées. Notre groupe aurait souhaité se prononcer sur d'autres options, par exemple demi-prix pour tous les retraités ou cartes multicourses à prix réduit.

Faciliter et encourager l'accès aux transports publics pour les seniors, c'est lutter contre l'isolement, permettre de maintenir l'autonomie dans beaucoup de domaines et contribuer au maintien de la mobilité et de la forme physique par des déplacements à pied jusqu'aux arrêts de bus, aux commerces, etc. C'est aussi encourager ces personnes à abandonner leur voiture.

L'adaptation des arrêts de bus à la LHand a bien avancé dans notre commune, et une bonne partie des bus sont désormais – en théorie du moins – accessibles aux personnes à mobilité réduite. Toutefois, force est de constater que de nombreux seniors – mais également des personnes plus jeunes à mobilité réduite ou avec une poussette – peinent à monter, ou ont carrément peur de prendre le bus. Un arrêt rehaussé ne sert à rien si le bus s'arrête à 30 ou 40 cm du bord.

Nous sommes conscients des contraintes et du stress des chauffeur-se-s, notamment liés aux horaires et au trafic. Les cours « Prendre le bus » pour les seniors sont une bonne idée. Mais à quand des cours pour les chauffeur-se-s qui les mettent en situation, afin qu'ils prennent conscience des conséquences d'une conduite brusque et d'arrêts à trop grande distance des trottoirs ? Un rapport plus fourni aurait pu intégrer de telles réflexions.

De plus, notre groupe regrette que la commune doive combler la politique tarifaire Onde Verte, peu encourageante à inciter l'utilisation des transports en commun. En effet, réduire de seulement 25 % par rapport aux adultes le prix des abonnements des enfants dès 5 ans et des jeunes ne va pas inciter la jeunesse à prendre le bus.

Rappelons également qu'une partie de notre groupe a milité pour la mise en place de transports publics gratuits, qui profiteraient à toutes et tous. La question est plus que jamais d'actualité.

Pour conclure, nous avons pris bonne note des deux récentes propositions de modification réglementaire du groupe socialiste. Nous n'en avons pas encore parlé en séance de groupe, mais nous les étudierons avec grand intérêt. Vous l'aurez compris, vu notre indice de satisfaction peu élevé, notre groupe s'abstiendra majoritairement lors du vote sur le classement de cette motion.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- En septembre 2020, avec notre motion qui plaidait la gratuité des transports publics pour les seniors les plus défavorisés habitant notre commune, nous voulions donner un signal fort et engagé en faveur des personnes retraitées, dont les maigres revenus ne sont plus suffisants pour se payer un abonnement de transports publics, même subventionné.

Dans ce sens, nous étions parfaitement alignés sur l'une des valeurs phares du parti socialiste : les intérêts de la population, en particulier ceux des plus faibles d'entre nous, doivent passer avant l'économie. La prospérité commune est un pivot incontournable et non négociable dans notre société privilégiée, mais pourtant si inéquitable et implacable avec celles et ceux qui ne suivent pas.

Et parmi ces derniers, les personnes retraitées vivant au minimum vital, voire en dessous, sont particulièrement concernées. Notre motion visait donc, en premier lieu à répondre à un impératif social, sous la forme d'un coup de pouce aux seniors qui en ont le plus besoin. Du même coup, elle favorisait le maintien d'une certaine vie sociale, puisque se déplacer pour aller à la rencontre d'autrui ou tout simplement faire un petit tour en ville, c'est rester en connexion avec le monde.

Alors, le rapport que nous livre le Conseil communal aujourd'hui répond-il de façon satisfaisante à notre motion ? La réponse est oui *et* non.

Oui, dans le sens où, en effet, l'analyse demandée a été faite et, chiffres à l'appui, nous livre une projection moyenne et raisonnable de ce que la gratuité impliquerait pour la collectivité.

Ainsi, le critère retenu des « seniors les plus défavorisés » est celui des personnes retraitées qui bénéficient de prestations complémentaires. Pour rappel, les prestations complémentaires viennent en aide lorsque les rentes et autres revenus ne permettent pas la couverture des besoins vitaux. Le minimum vital, c'est ce dont une personne a besoin pour vivre et couvrir ses besoins élémentaires, tels que la nourriture et l'habillement.

Avec l'AVS et l'AI, les prestations complémentaires constituent un fondement majeur de notre Etat social. Les prestations complémentaires sont versées par les cantons. A Neuchâtel, il est vrai – et nous en sommes fiers – la commune fait depuis longtemps un effort supplémentaire en octroyant, une fois par année, une allocation communale. Celle-ci est cependant suspendue si la personne est hospitalisée, internée ou placée de façon durable dans un établissement tel qu'une institution, un hôpital ou un home.

Oui encore, pour la satisfaction, car les chiffres sont là : en décembre 2023, on dénombrait, sur le territoire communal, un total de 8'144 personnes en âge AVS, dont 1'257 au bénéfice de prestations complémentaires.

En page 3 du rapport, un résumé nous montre, d'un seul coup d'œil, l'ensemble des soutiens de la commune à l'utilisation des transports publics pour les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires : actuellement, ce sont CHF 120.- par année, ce qui amène l'abonnement annuel à CHF 393.-. En réalité, c'est un sacré montant – presque CHF 400.- – à déboursier pour qui vit déjà au seuil de la pauvreté.

En pages 4 et 5, le rapport développe concrètement l'impact financier du surcoût lié à la gratuité des transports publics pour le public cible, en se fondant sur des hypothèses réalistes de demandes effectives.

Le calcul est relativement simple : si l'on exclut les personnes résidant en EMS, il reste un peu moins de 1'000 personnes théoriquement bénéficiaires de cette gratuité. Toujours en se basant sur les habitudes connues parmi le public cible, ce sont actuellement 27 % qui demandent les bons de réduction de la commune, soit ces CHF 120.-.

Si l'on garde la même proportion pour la gratuité intégrale, on arrive à un surcoût de CHF 104'000.-. Si l'on envisage la fourchette haute – c'est-à-dire non pas 27 %, mais 50 % du public cible qui demandent des bons – cela représente un surcoût de CHF 280'000.-. Ces montants, vous en conviendrez, n'ont rien de scandaleux.

Le rapport évoque une possible gratuité partielle et proposerait, en ce sens, de s'aligner sur ce qui se fait pour les juniors, à savoir une réduction de 50 % du prix annuel de base, ce qui représente tout de même CHF 256.- à déboursier pour les bénéficiaires. Cette variante n'est pas dans l'esprit de notre motion.

Pour la suite du rapport, nous sommes bien plus mitigés, et l'indice de satisfaction est plutôt mauvais. Malgré les sommes modestes, le Conseil communal ne souhaite pas s'engager et préfère attendre l'issue d'une initiative cantonale déposée en 2017, qui demande la gratuité des transports publics pour tous. C'est une mesure qui a été jugée anticonstitutionnelle par le Tribunal fédéral, mais qui ouvre des portes pour une gratuité partielle. Le dossier est actuellement entre les mains du Grand Conseil, sous la forme d'un contre-projet indirect proposé par le Conseil d'Etat. Soit, mais le rythme des travaux est lent.

Le Conseil communal nous dit ensuite que, de toute manière, la gratuité totale – donc pour toutes et tous – n'est pas un outil permettant un véritable changement de comportement de la population vers un usage plus large des transports publics. Nous noterons cependant que l'esprit de la présente motion du groupe socialiste est social, et ne vise pas, en premier lieu, à encourager un transfert modal, mais bien à soulager les plus défavorisés parmi les seniors.

La conclusion du rapport nous laisse donc sur notre faim, alors que la mesure serait de la compétence du Conseil communal sans attendre le traitement de l'initiative cantonale. L'impact financier est modeste en regard du bénéfice social pour les personnes concernées. Mais il semble que ce choix politique ne soit pas souhaité.

Le tableau de la page 3 met en évidence une autre réalité : de toutes les catégories de la population, les personnes dès 65 ans – autrement dit tous les seniors – ne bénéficient en réalité d'aucune réduction dite « de mobilité », alors que notre commune fait un effort remarquable pour les

jeunes et les adultes, avec des réductions de respectivement 50 % et 25 %. Mais nos aînés ne reçoivent rien.

Fort de ces deux constats – c'est-à-dire pas de gratuité pour l'instant en faveur des seniors défavorisés et rien du tout pour l'ensemble des retraitées et retraités – nous avons décidé de rédiger deux projets d'arrêté, qui sont d'ores et déjà déposés à la Chancellerie et qui seront traités lors d'un Conseil général ultérieur.

Le premier consistera à modifier l'arrêté de 1997 réglant le soutien de la commune aux seniors défavorisés, pour y inscrire la gratuité. Une mesure qui nous paraît centrale au vu du peu de ressources à disposition de ce public cible.

Le deuxième consistera à inscrire, dans le règlement relatif à la politique d'incitation à l'utilisation des transports publics de juin 2021, une participation de la commune pour les retraités, équivalente à celle octroyée aux adultes entre 25 et 65 ans. A l'heure où les débats font rage et où certains ergotent pour accorder à – tous – nos aînés une 13^e rente AVS, il nous semble impératif d'inclure cette part importante de la population parmi les bénéficiaires de la politique d'incitation à l'usage des transports publics de la Ville de Neuchâtel, et de sa politique sociale.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, notre groupe acceptera le classement de la motion et développera ultérieurement ses deux propositions d'arrêté.

M. Aël Kistler, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Pour le groupe vert'libéral, si la question du report modal est évidemment intéressante, il nous semble que l'outil proposé n'est pas le plus adéquat, et nous suivons donc, pour cela, l'avis du Conseil communal. En effet, plusieurs points nous semblent poser des problèmes majeurs.

Bien qu'il puisse être parfois louable de faire preuve d'esprit pionnier, la mesure anticiperait de très peu de choses – espérons – les mesures prévues par le niveau cantonal pour rendre les transports publics plus attractifs.

D'autre part, le surcoût engendré par la gratuité n'entre pas dans le mécanisme REMO validé par notre Autorité.

Enfin, et à nos yeux le plus important : les subventions versées par notre commune abaisseront la participation des autres communes au pot commun des transports publics. Il ne s'agit donc pas, finalement, d'une mesure incitative permettant d'espérer un report modal conséquent. Cela nous permet de prendre acte du rapport – qui, pour nous, répond adéquatement – et donc de classer la motion.

M. Camille Gonseth, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Rappelons d'abord qu'au moment du traitement de la motion n° 340 au mois de septembre 2020, le groupe PLR l'avait combattue. En effet, son utilité semblait discutable, tant du point de vue social qu'environnemental. Son coût était encore inconnu. Enfin, la stratégie motivant son dépôt était sujette à caution. La visée électoraliste de la motion semblait alors claire. Toutefois, plus inquiétant encore pour le PLR, n'était-elle pas la première étape – qui en appellerait d'autres – d'un plan visant à étendre graduellement la gratuité des transports publics à des parties toujours plus larges de la population ?

Quatre ans plus tard, force est de constater que la lecture politique qu'en ont faite le groupe PLR et son rapporteur de l'époque n'a pas perdu de son acuité, et qu'elle demeure d'une grande actualité à l'aube des élections communales à venir.

Mais évitons de nous disperser et revenons au sujet qui nous préoccupe, à savoir la réponse apportée par le Conseil communal à la motion, réponse qui s'est fait attendre, à cause du traitement de l'initiative cantonale « Pour des transports publics gratuits ». Nous n'avons pas encore de certitude sur ce qui va se passer au niveau cantonal. Mais la décision du Tribunal fédéral du 31 mars 2023 a clarifié le fait qu'une gratuité partielle était possible. La commune aurait donc la compétence d'introduire la gratuité des transports publics sur son territoire communal pour les seniors les plus défavorisés.

Partant de ce constat, la réponse du Conseil communal à la motion présente une estimation du coût financier de la mesure. Les estimations varient en fonction de différentes hypothèses, et introduisent une seconde variante réduisant de moitié le prix de l'abonnement annuel senior. Les ordres de grandeur des coûts sont ainsi connus.

La suite est toutefois un petit peu plus floue. Le Conseil communal est-il acquis au principe de la gratuité des transports publics pour les seniors les plus défavorisés ? Ce n'est pas très clair à la lecture du rapport, même si le Conseil communal, il est vrai, tempore en indiquant vouloir attendre d'avoir tous les éléments en main pour mener les arbitrages nécessaires dans le contexte financier difficile de la Ville.

Pour sa part, le groupe PLR est d'avis qu'il est malvenu de charger la barque avec de nouvelles subventions, alors que des efforts très significatifs sont en cours et le seront encore ces prochaines années pour garantir le financement des prestations et des investissements de la Ville sur le moyen et le long termes.

Autre sujet de questionnement : la place réservée aux nouvelles formes d'abonnements dits flexibles, tel le nouveau FlexiAbo, comprenant

100 jours de voyages à utiliser dans un délai maximum d'une année. Destiné aux personnes qui utilisent les transports publics de manière régulière, mais non quotidienne, son coût annuel pour les seniors est de CHF 285.-. Il est donc moins cher que l'abonnement Onde Verte 2 zones en 2^e classe au tarif senior, qui revient à CHF 393.- par an avec la réduction « sociale » actuelle offerte par la Ville.

Le FlexiAbo serait peut-être une alternative intéressante, mais le rapport n'en parle pas. A moins que certains facteurs, comme la nécessité d'activer les jours via un compte SwissPass ou encore l'impossibilité, pour ce type d'abonnement, d'un paiement échelonné, le disqualifie peu ou prou aux yeux de la population visée par la motion.

La position du groupe PLR sur le sujet de la motion et la réponse du Conseil communal étant apportée, il ne me reste plus qu'à préciser que le groupe acceptera le classement de la motion n° 340.

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, déclare :

- Lorsque le Conseil général a accepté la motion du groupe socialiste, celle-ci, je vous le rappelle, demandait noir sur blanc que le Conseil communal étudie « les voies et les moyens à l'établissement de la gratuité des transports publics sur l'ensemble de son territoire, pour les seniors les plus défavorisés qui y sont domiciliés ».

Vous nous avez demandé d'étudier cela très précisément, vous ne nous avez pas demandé d'étudier d'autres choses, des alternatives. La motion du groupe socialiste, celle qui a été approuvée par le Conseil général, n'a pas été amendée pour l'élargir.

Lors des débats de l'automne dernier sur l'harmonisation des prestations sociales, nous avons parlé de ces subventions. Personne n'est venu réclamer que l'on fasse autre chose en matière de soutien que ce qui se fait déjà.

Lors du débat sur le rapport relatif à la mobilité, pas une voix ne s'est élevée pour demander que nous l'élargissions à autre chose. Ainsi, excusez-nous, mais le Conseil communal a juste fait ce que vous lui avez demandé : il a étudié les voies et moyens d'introduire la gratuité pour les seniors.

Nous avons effectivement fait une économie de papier et d'abattage d'arbres, car c'est assez simple : nous avons fait des calculs, nous avons vérifié et nous pouvons le faire. La Ville de Neuchâtel a la possibilité d'introduire cette gratuité, et nous avons chiffré le coût de la mesure. Nous avons proposé et chiffré une autre variante, afin d'ouvrir un petit peu la discussion politique éventuelle.

Par ailleurs, comment mettre en œuvre la mesure, puisque nous en avons la compétence ? Le Conseil communal vous dit qu'il entre en matière pour y réfléchir. La voie, le moyen qu'il propose, c'est dans le cadre de l'établissement des budgets. Dans ce cadre, nous devons prendre en compte tous les éléments qui constituent un budget.

Il y a encore un point important que j'aimerais souligner concernant la gratuité. On dit que le Conseil communal est opposé à la gratuité. En fait, en page 6 du rapport, dans le chapitre relatif à l'initiative cantonale, le Conseil communal dit – et il a eu l'occasion de prendre position – qu'il est opposé à une gratuité généralisée, ceci indépendamment de la conformité constitutionnelle.

En revanche, pourquoi pas une gratuité partielle ? Nous mentionnons que l'approche du Conseil communal et de la Ville de Neuchâtel est justement de soutenir l'abo Junior, et de soutenir aussi d'autres formes par des actions directes. Certaines mesures de soutien sont plutôt orientées mobilité, et d'autres sont des mesures clairement sociales. C'est notamment ce qui est visé par cette motion. Aussi, nous avons juste fait ce que l'on nous a demandé, c'est-à-dire d'étudier comment on pouvait le faire.

Et nous vous proposons un moyen. Dans l'intervalle, j'observe que d'autres moyens sont proposés par voie d'arrêtés et propositions directes. Envisager d'autres moyens relève de la liberté démocratique. Mais ne venez pas nous dire que nous n'avons pas fait notre boulot en étudiant cette motion. Nous avons juste fait ce que vous nous avez demandé.

Si le Conseil communal commençait à partir dans toutes les directions pour chaque motion – les motions sont très précises – vous nous le reprocheriez. Si nous avons préparé un rapport de 60 pages pour vous dire la même chose que ce que nous vous disons en une dizaine de pages, vous nous auriez dit que l'on noie le poisson. Là, nous ne noyons rien du tout : nous répondons à une motion.

Voilà la clarification qui s'impose. Néanmoins, vu l'entrée en matière du Conseil communal pour réfléchir avec vous comment procéder à une amélioration de l'aspect social en ville de Neuchâtel, je vous invite à reprendre la question dans le cadre des futurs budgets, en tenant compte aussi de l'évolution du contexte cantonal. Vous et nous sommes compétents pour le faire.

Des variantes pourraient être imaginées. A voir. Ce point n'était pas très clair pour nous, notamment comment faire le lien avec le FlexiAbo, qui est une forme un petit peu plus récente de possibilité tarifaire.

Voilà ce que je tenais à dire au nom du Conseil communal, ceci afin de respecter un temps de parole limité pour un rapport *light*.

Séance du Conseil général – Lundi 12 février 2024

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, soumet au vote le **rapport d'information n° 24-001**. Le Conseil général **accepte d'en prendre acte par 26 voix contre 0 et 14 abstentions**.

Soumis au vote, le **classement de la motion n° 340** intitulée « Gratuité des transports publics sur le territoire communal pour les seniors les plus défavorisés » est **accepté par 25 voix contre 0 et 15 abstentions**.

24-003

Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse aux motions no 327 « Un moyen de paiement communal pour favoriser l'économie locale » et no 344 « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique ! » et modifiant le règlement d'aménagement pour une valorisation des rez-de-chaussée au Centre-ville

La présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, déclare :

- Je vous informe que nous traiterons ce rapport comme un rapport d'information, avec un vote pour en prendre acte. L'arrêté ne concerne qu'un petit aspect du rapport et sera voté séparément. Finalement, nous voterons sur le classement des motions n^{os} 327 et 344.

Mme Claire Hunkeler, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Je lis l'intervention de Mme Courcier Delafontaine, qui est absente pour raisons familiales.

Après le rapport sur la stratégie relative aux défis climatiques, traité en janvier, voilà un second rapport bilan, qui sent bon la fin de législature et la nécessité, pour nos autorités, de classer quelques motions, tout en mettant en avant un état des travaux en cours. Quelque chose nous dit que ce n'est pas le dernier. Et nous serions tentés de dire que, tout comme le rapport sur la stratégie climatique, il rappelle beaucoup ce qui a déjà été

fait et cite beaucoup de projets à venir, en restant très flou sur leur faisabilité et leur concrétisation.

Par ailleurs, il est difficile de trouver un fil rouge à ce rapport, qui – comme celui sur la stratégie climatique – semble un peu fourre-tout. Difficile de savoir si nous sommes en présence d'un rapport en réponse à des motions ou d'un rapport sur la politique de domiciliation. Mon intervention reflétera cette absence de fil rouge, et je m'en excuse.

Néanmoins, en premier lieu, il nous faut saluer quelques initiatives relevées dans le rapport : l'extension des terrasses, la limitation du trafic de livraison, le marché en zone piétonne, le marché sur la rue du Seyon, le marché de Peseux, le travail effectué par la déléguée au centre-ville et les Jeudi-Oui, une initiative privée, il faut le préciser. Un ensemble de mesures qui contribuent à faire de Neuchâtel une ville vivante, où il fait bon flâner.

Relevons tout de même qu'une ville vivante ne peut pas l'être que dans son centre, et que veiller à maintenir et développer des activités commerçantes et des animations dans les quartiers et les bourgs doit aussi faire partie d'une politique économique. Ceci afin de garder des commerces là où les gens vivent.

Nous regrettons que rien ne nous soit amené sur l'animation du port, un pôle d'activités qui se meurt, alors qu'il avait placé notre ville sur la carte des *places to be*, pour citer le Conseil communal.

Nous saluons ici la véritable avancée qui nous est proposée aujourd'hui, grâce à l'interpellation socialiste sur la valorisation des rez-de-chaussée. Si la marge de manœuvre communale est limitée, la modification du règlement permettra au moins de valoriser les rues commerçantes en interdisant les vitrines borgnes à l'avenir, et, qui sait, de limiter peut-être le prix des loyers.

Bien que cela soit du fait des Exécutifs précédents, il est bon aussi de rappeler les importantes mesures prises par la Ville durant la pandémie pour soutenir le tissu économique local.

Nous accepterons donc le classement de la motion n° 344, mais en regrettant que le Conseil communal n'ait guère de propositions pour soutenir les commerçants et restaurateurs locaux face aux nouvelles crises qu'ils doivent affronter. De nouvelles crises propres à mettre en péril leur avenir, avec inflation, prix de l'énergie, diminution du pouvoir d'achat.

L'un des principaux écueils de la dynamique du centre-ville est certainement le prix des loyers appliqués par certains propriétaires privés. Des prix proches de ceux de Lausanne, où le bassin de consommateurs est triple et le salaire moyen plus élevé.

Sur la question d'une monnaie locale, notre position est mitigée. Le rapport ne répond pas vraiment à la question. Il se contente de se rallier à l'étude cantonale, sans en approfondir les options pour une ville, sans retour sur l'expérience chaux-de-fonnière.

Le chapitre 2 revient sur la pénurie de terrains et de locaux pour les entreprises, et, plus largement, sur les logements pour les familles : une thématique récurrente, et qui aurait presque pu être une réponse à une motion socialiste de 2011, déposée par un certain Thomas Facchinetti, qui demandait d'étudier les voies et moyens d'augmenter, de manière équilibrée et respectueuse de l'environnement, les espaces disponibles sur le territoire de la ville pour la création de logements supplémentaires, notamment à loyer modéré et en faveur du développement d'activités économiques utiles à l'emploi. 2011 et 2024, mêmes questions, mêmes réponses : une migration des familles vers les communes limitrophes, due au manque de logements et aux prix des loyers, un manque de terrains pour les entreprises.

A la lecture du rapport, force est de constater que ce n'est pas la politique de domiciliation qui fait vivre le centre, mais tout ce qui a été mis en place dans un autre cadre.

Nous saluons donc la réorientation sur les différents services de la politique économique et de domiciliation. C'est peut-être un constat de l'échec de la nomination d'un délégué communal, doublon du délégué cantonal. C'est en tout cas l'occasion de repenser une politique transversale, et de stimuler et renforcer la collaboration entre les services, d'éviter au maximum le travail en silo.

Nous regrettons vivement que ce rapport manque cruellement de chiffres et d'arguments étayés. On y énonce des faits comme des évidences, mais sans en identifier la source. Ce qui soulève les questions suivantes :

- Il est dit qu'une cinquantaine d'entreprises se sont adressées à la Ville. Mais combien d'entre elles ont-elles trouvé des solutions et, parmi elles, combien grâce aux services communaux ?
- On affirme aussi une insuffisance d'écoles privées anglophones, mais sans que l'on sache d'où vient cette affirmation, de quelle enquête, combien d'écoles et de quels types, pour quels niveaux scolaires ?
- Alors même que la BCN annonce renoncer à la blockchain par manque de visibilité sur la provenance des fonds, comment se situe la Ville ? Quelles retombées fiscales ? Quels bienfaits, en termes de domiciliation ? Combien d'emplois créés sur le territoire communal par la blockchain ?

Enfin, un dernier sujet a particulièrement marqué notre groupe. Il s'agit, sans grande surprise, du *Neuchâtel Expat Welcome Committee*, sans porter de jugement sur le fond de son utilité.

Au budget 2023, dans un contexte de recherche d'économies, la Commission financière et le Conseil général avaient vivement exprimé leur désaccord à la participation financière de la Ville, tant qu'un rapport sur la domiciliation et une vision du Conseil communal en la matière ne nous seraient pas présentés. Le sujet avait fait l'objet d'une suppression de financement en plénum. Nos questions sont donc les suivantes :

- Que représente l'implication financière de la Ville dans le *Neuchâtel Expat Welcome Committee* ? Le logo de la Ville y est apposé.
- Y a-t-il un-e représentant-e de la Ville ?
- L'ancien délégué à la domiciliation figure au comité. Y figure-t-il à titre privé ou à titre de représentant communal ?

Le site de ladite association ne relève aucune activité autre que les Jeudi-Oui, qui n'ont rien à voir avec elle.

En conclusion, le groupe socialiste prendra acte du rapport, acceptera le classement des deux motions et se révèle satisfait de la réponse à l'interpellation.

M. Pierre-Yves Jeannin, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Ce rapport contient plusieurs éléments d'information intéressants, mais, avouons-le, il part un peu dans tous les sens. Seize pages d'introduction avant d'en arriver au sujet spécifique des motions, c'est relativement beaucoup. Dans ces seize pages, on parle de politiques communales, qui ont, pour certaines, un lien direct avec les motions – par exemple, la question des véhicules dans la zone piétonne ou l'agrandissement des terrasses – mais aussi d'autres dont le lien est beaucoup plus indirect, comme le manque de terrains disponibles pour les entreprises, MAÉ ou la présence d'écoles internationales.

Nous ne nous attarderons pas ici sur les questions que nous nous posons sur cette partie – ces seize pages – du rapport, estimant que ce *tutti frutti* sera repris dans le rapport sur la stratégie immobilière et du logement ou dans le PAL et ses règlements, ou encore, éventuellement, dans la réponse à d'autres motions. Nous y reviendrons à ce moment-là.

Nous nous posons toutefois de sérieuses questions sur les changements de stratégie des postes au niveau du Service de la domiciliation : pourquoi ce qui était vendu comme la solution en 2020 ne l'est plus en 2024 ? Le chapitre 1.4, qui tente de l'expliquer, reste relativement obscur à nos yeux. Si le poste du responsable est ventilé dans plusieurs services, que

restera-t-il du Service de l'économie et de la domiciliation ? Devra-t-il changer de nom ?

Bref, si l'objectif de ce pot-pourri est de montrer que la problématique du maintien de l'attractivité du centre-ville et des centres des localités ou des quartiers est complexe, alors c'est assez réussi. Néanmoins, il ne s'en dégage pas le sentiment d'une vision stratégique très claire du Conseil communal.

Ces points concernant la forme étant dits, venons-en au contenu. Nous retenons que le dynamisme économique des centralités est mis à mal par de nombreux facteurs, parmi lesquels on citera : le coût de l'énergie, la perte du pouvoir d'achat, les hard-discounters, l'augmentation des fast-foods de différentes sortes, tels que les kebabs, les pizzas à domicile ou les food-trucks, et – à nos yeux, le plus important – le commerce en ligne. En effet, ce sont plusieurs centaines de francs par mois que les gens dépensent en ligne et donc plus dans les magasins, cafés et restaurants de la région. Preuve en est : les centres commerciaux des grands distributeurs ne vont pas spécialement mieux que les centres-villes.

On relève également que le bien-être des piétons par l'exclusion des véhicules intempestifs est annoncé comme une mesure d'attractivité visant à ralentir l'érosion des chiffres d'affaires. Ce discours s'applique, en principe, à toutes les centralités, y compris les gares.

Si l'on reste dans les paradoxes, on peut aussi relever que les coûts de l'énergie sont relativement fréquemment mentionnés, ce qui n'empêche pas la plupart des cafés de chauffer l'air extérieur de leurs terrasses. Pour cela, l'énergie n'est pas si chère.

En résumé, la pondération des différentes dépenses des ménages et des commerces évolue, et même particulièrement vite depuis quelques années.

Dans l'affaire qui nous occupe ici, la difficulté est que l'attractivité d'un centre est liée à son animation, et que celle-ci est principalement et classiquement surtout liée aux commerces. On peut tenter de lutter contre l'évolution des habitudes d'achat de la population, mais c'est probablement un barrage contre le Pacifique. Notre motion sur les monnaies locales était une tentative dans ce sens, et nous comprenons bien que sa portée ne peut être que limitée. Il serait tout de même intéressant de savoir quel est le chiffre d'affaires global approximatif des commerces des centralités et quelle pourrait être la part de la contribution des bons – respectivement de monnaie locale – par rapport à ce chiffre. Ceci permettrait d'estimer si le jeu en vaut la chandelle ou s'il n'est pas plus simple de ne rien faire du tout.

Autre question : le rapport évoquant l'élargissement du système de bons pour les commerces de proximité de l'ensemble de la commune, nous souhaiterions savoir comment et quand cela pourrait être fait.

Mais que peut faire la Ville pour sauver les commerces ? A part permettre des mesures d'aménagement – telles que l'agrandissement des terrasses – et assurer un maximum de convivialité, par exemple avec de la verdure, elle ne peut pas faire grand-chose. Doit-elle aller jusqu'à offrir gratuitement des locaux ? Imposer des prix de location bas aux propriétaires ? Ce qui n'est probablement pas possible légalement... Subventionner des commerces ? La seule certitude, c'est que le prix du mètre carré risque probablement de baisser dans les années à venir.

Toutefois, au lieu de lutter contre l'évolution planétaire du changement des budgets des ménages, tentons plutôt de surfer sur la vague : réfléchissons à attirer aussi par des animations moins centrées exclusivement sur le commerce, mais peut-être plus culturelles ou récréatives, telles que des galeries, des studios de musique, des artisans. Avec un peu d'imagination et de mise en scène, ne peut-on pas rendre même les fitness attractifs ? Qui sait ? Peut-être... Côté commerce, il semble que la partie alimentation de la grande distribution est moins concurrencée par internet et cherche à revenir dans les centralités. C'est peut-être une autre piste à soutenir.

Le Conseil communal vient avec une proposition d'arrêté qui prévoit d'affecter les rez-de-chaussée non seulement à des commerces, mais aussi à d'autres activités assurant l'animation de la rue. Voilà déjà une mesure qui nous semble fixer un cadre utile et cohérent pour maintenir actif le centre-ville, quelle que soit son évolution. Toutefois, le rapport n'est pas précis quant aux centralités annexes de l'ancienne commune de Neuchâtel, respectivement des autres communes avant fusion. Nous aimerions donc savoir si des contraintes équivalentes s'y appliquent également. En outre la délimitation de l'espace touché par ces contraintes n'est pas clairement définie. Est-il correct de comprendre que cet arrêté est transitoire et partiel, et que le PAL devrait éclaircir ces éléments ?

Encore une dernière remarque : en page 28 il est suggéré au Conseil général que le versement de ses jetons de présence puisse se faire en bons d'achats locaux. Pourquoi pas ? Quid des indemnités forfaitaires des conseillers communaux ?

Pour conclure, c'est sans enthousiasme que nous prendrons acte du rapport. Nous accepterons probablement le classement de la motion n° 327 pour un moyen de paiement communal, sous réserve des réponses à nos questions sur la quantification de l'impact de la solution proposée des bons d'achat. Concernant la motion n° 344, ce qui pouvait être fait a été fait en lien avec la Covid, et nous en accepterons le classement. Quant à l'arrêté proposé, il sera également accepté, en remerciant le Conseil

communal des réponses à nos demandes de précision sur le champ d'application territorial et temporel de cet arrêté.

M. Romain Brunner, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- En fin d'année passée le groupe VertsPopSol avait eu la joie de lire un « rapport Walt Disney », et nous restons aujourd'hui un petit peu dans la même veine, cette fois-ci un peu plus orientée science-fiction : nous parlerons donc d'un « rapport Marvel », qui, pour la petite histoire appartient aujourd'hui à Walt Disney. Nous essayons donc également de rester cohérents dans nos interventions...

En effet, nous avons l'impression de voir divers super-héros à l'œuvre :

- *Dr Strange*, qui nous ouvre une dimension parallèle, dans laquelle Neuchâtel aurait un potentiel de croissance infini. Ou presque.
- *Captain America*, qui attire des étudiants et entreprises d'outre-Atlantique dans notre belle commune.
- *Iron Man*, comme chantre de la technologie omnipotente, clé de tous les problèmes de l'humanité.
- Et finalement *Captain Planet*, pour végétaliser un petit peu le tout et sauver l'environnement d'une manière ou d'une autre.

Tout ceci coordonné par les *Cinq Fantastiques*, qui semblent si focalisés sur cette fameuse domiciliation que les risques qui y sont liés passent clairement sous le tapis.

Notre groupe l'a déjà dit et le répète : ce n'est pas en s'agrandissant et en croissant de manière démesurée et non rationnelle que l'on fera vivre notre ville. Le développement durable est une contradiction dans les termes.

Nos commerces et établissements sont certes impactés par des conditions économiques qui sont actuellement extrêmement difficiles, mais ils le sont aussi, et surtout, par des habitudes de consommation qui se déconnectent de plus en plus du local et des produits de qualité dès que c'est possible. On peut citer l'exemple de tous les agriculteurs qui ont vu une clientèle abondante venir acheter des produits à la ferme durant le Covid, ces mêmes clients qui retournent maintenant dans les supermarchés de périphérie, puisqu'ils ont à nouveau le choix, ou la *super fast fashion* qui pousse à acheter 10 pièces d'habillement en ligne et à les jeter après quelques semaines, plutôt que d'acquérir un seul vêtement de bonne qualité – dans un commerce de la commune, par exemple – qui aura une durée de vie beaucoup plus longue.

Concernant les choix de mobilité, on va surcharger des axes de la ville en construisant des complexes importants flanqués de parkings souterrains,

ce qui va augmenter le trafic, notamment, et les risques liés aux SUV, lesquels, nous le rappelons, représentent actuellement la moitié des véhicules neufs mis sur la route. Notre groupe n'a pas l'impression de voir une réelle amélioration des problématiques liées aux transports publics dans la commune, même si nous comprenons que tout n'est pas facile avec TransN.

De plus, d'après nos informations, le parking en ouvrage mentionné dans le présent rapport semble en bonne voie pour ne pas juste remplacer les places en surface, mais pour également s'agrandir, ce qui n'est pas exactement l'objectif imaginé en termes de mobilité douce pour notre ville. Pour rappel, le Livre de la fusion mentionne, je cite : « De manière générale, le transfert modal doit conduire à une réduction du trafic motorisé individuel de 5 % par an, tout comme à la diminution de la consommation énergétique de la mobilité ».

En ce qui concerne le besoin de nouveaux logements, une étude de la Raiffeisen, sortie au début du mois, montre que, d'un côté, la Suisse est remplie de logements trop grands pour les couples vieillissants qui y habitent, et que, de l'autre, de plus en plus de familles vivent dans des logements trop petits. Soit, cette problématique est liée, en premier lieu, au droit du bail, mais elle illustre bien qu'au lieu de construire à tout va, il serait profitable de chercher d'autres solutions un peu plus innovantes.

Le rapport mentionne également les jeunes qui « fuient » dans les communes alentour : est-ce que cela ne devrait pas être un signal d'alarme qui montre que les jeunes générations ne considèrent pas la ville comme attractive à moyen ou long terme, au-delà de la simple thématique des impôts ? On veut faire venir des gens de l'extérieur, mais ne serait-ce pas mieux de réussir déjà à garder un peu plus de cette population-ci ? Le rapport nous fait de belles théories sur la qualité de vie, mais elle ne se crée pas à grands coups de bétonnage et d'immeubles standardisés, de routes surchargées qui entravent les transports publics et sur lesquelles les cyclistes ne se sentent pas en sécurité, ni en réduisant les services publics.

Toujours dans la thématique de la domiciliation, le rapport mentionne le *Neuchâtel Expat Welcome Committee*. Notre groupe avait demandé de couper les subventions à cette association, qui va faire profiter de ses services des gens tout sauf défavorisés au vu des profils que la Ville tente d'attirer. Nous rejoignons donc les questions du groupe socialiste à ce sujet.

Concernant la modification du règlement d'aménagement, nous souhaiterions savoir quelle est la définition précise des « anciennes rues », car les fiches explicatives du règlement d'aménagement ne présentent qu'une minuscule carte du centre-ville, avec un cercle au

milieu. Ceci dans l'idée d'éviter des contentieux lors de l'application du règlement modifié.

Pour résumer, concernant la première partie du rapport, bien que nous saluions les différentes initiatives pour faire vivre notre centre-ville, nous regrettons que ce rapport n'ait pas passé en commission – même si ce n'est effectivement pas obligatoire – pour mieux comprendre en amont les différentes thématiques et les enjeux traités dans ce rapport. De plus, nous craignons un peu que cette avalanche d'informations – notamment immobilières – en lien avec le PAL dans les différents rapports poursuive justement un peu le même objectif que les films Marvel : on les regarde sans trop se poser de questions et, à force de répétitions, on ne remet pas trop en question le contenu qui nous est soumis.

En ce qui concerne la réponse à la motion n° 327, notre groupe a un petit peu le sentiment que l'on se moque de nous... Nous nous trouvons face à une proposition pour tenter de soutenir le commerce local à petite échelle et sans trop de débauche de technologie, et vlan ! *l'Iron Man* de la technologie omnipotente se rappelle à notre bon souvenir pour promouvoir la blockchain et les cryptomonnaies. On fait carrément une petite incursion dans un film absurde.

Les chapitres à propos des initiatives des commerçants au niveau communal et du rôle de la Ville nous ont mieux convaincus. Les primes de fin d'année sous forme de bons à faire valoir localement représentent, à notre sens, une initiative bienvenue. Notre groupe sera donc partagé quant au sort de cette motion, entre classement et abstention.

Je terminerai avec la réponse à la motion n° 344 : nous voyons les efforts déployés par la Ville à travers l'inventaire exhaustif – ou presque – des mesures qui ont globalement été une bonne chose pour nos commerces locaux. Si notre groupe n'a rien de particulier à dire à ce sujet et acceptera le classement de la motion, il souhaite toutefois mettre en évidence, qu'une fois de plus, des moyens importants ont été trouvés pour faire face à une crise profonde et immédiate, telle que la crise sanitaire, afin de sauver notre économie. Si nous faisons un parallèle avec une autre crise tout aussi profonde – mais ressentie comme moins immédiate et qui ne menace « que » notre environnement – nous sommes toujours aussi déçus de voir que les moyens et l'urgence manquent cruellement. Où est *Captain Planet* quand on a besoin de lui ?

M. Alain Rapin, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- La prise de position du groupe PLR concerne le classement des motions n° 327, relative au moyen de paiement communal, et n° 344 pour un plan de relance post-pandémie, ainsi que l'arrêté pour la mise en valeur des rez-de-chaussée, fondée sur une analyse approfondie des mutations en

cours dans le secteur commercial : celles-ci sont attribuées, non seulement à la sortie de la pandémie et à ses répercussions, mais également à l'évolution numérique et aux changements socio-démographiques. Cette situation nécessite une réflexion sur de nouvelles stratégies territoriales pour le commerce.

A Neuchâtel, des commerces dynamiques, associés au tissu associatif – en particulier des associations comme Neuchâtel Centre, GastroNeuchâtel, le CID – ont développé des bons permettant une économie circulaire, qui donnent un écho particulier à la motion pour une monnaie neuchâteloise.

Ces organisations témoignent d'une vitalité locale. Cependant, il est souligné que les centres-villes sont confrontés à des défis croissants, notamment avec les enjeux économiques – perte du pouvoir d'achat, augmentation des frais d'énergie, même l'augmentation de la TVA, en début d'année, fait mal – ainsi qu'à une perte d'attractivité face à la concurrence des services en ligne.

La diminution de main d'œuvre qualifiée dans le commerce et la vacance des logements commerciaux dans ces zones sont également des préoccupations majeures.

Le Conseil et ses services se sont engagés à des actions visant à dynamiser le centre-ville, telles que sa participation aux Jeudi-Oui, l'extension des terrasses, le développement des marchés et autres initiatives urbaines. Notre groupe profite de cette prise de parole pour remercier nos Autorités exécutives.

Dans ce contexte, notre groupe prendra acte, soutiendra le classement des motions proposé et acceptera l'arrêté visant à valoriser les rez-de-chaussée dans le centre-ville.

L'importance de planifier le territoire est à souligner, de même que de densifier et de rendre attractifs les commerces locaux, tout en garantissant une mobilité multimodale, efficace pour les résidents : pour notre groupe, mieux qu'à la gare, si possible.

L'impact des surfaces commerciales en périphérie, la croissance du e-commerce et le développement de l'offre de proximité sont également pris en compte dans la réflexion.

L'innovation dans les centres-villes est considérée comme essentielle pour répondre aux nouveaux modes de consommation, en offrant une diversité des commerces et des services, adaptés aux besoins des consommateurs actuels et futurs.

Enfin, il est souligné que les centres-villes doivent constituer un moteur important de l'activité économique et contribuer à améliorer la qualité de vie, renforçant ainsi leur attractivité pour les résidents.

En conséquence, le groupe PLR appuiera les mesures pour soutenir et revitaliser notre centre-ville, ainsi que les centres des villages faisant partie de notre commune.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- L'attractivité d'un territoire ou d'une ville ne se décrète pas : elle se cultive, elle se construit.

Elle est le fruit d'une situation géographique, d'une histoire et de conditions-cadres économiques et politiques, sur lesquelles nous n'avons, en tant qu'Autorité communale, qu'une marge de manœuvre partielle, même si, apparemment, nous sommes à vos yeux des super-héros. Je vous remercie de le rappeler...

Notre nouvelle commune fusionnée redouble d'efforts, depuis sa création, pour exploiter cette marge de manœuvre et surtout donner envie de vivre et de s'implanter à Neuchâtel. Cette volonté se traduit dans l'ensemble des politiques publiques que nous menons, dont, notamment, l'aménagement du territoire, la politique du logement, la culture, le tourisme, les infrastructures pré- et parascolaires, la mobilité, la sécurité ou encore les sports. Toutes ces thématiques ne sont évidemment pas traitées de manière détaillée dans le présent rapport, et c'est certainement ce qui vous donne un sentiment de survol, par moments, à sa lecture.

Néanmoins, il nous semble entendre, dans vos interventions, que ce rapport a pu vous donner une vision globale des différentes mesures prises pour améliorer l'attractivité de notre territoire. Par ailleurs, je relève avec plaisir que ces mesures commencent à porter leurs fruits, avec une hausse – pour la deuxième année consécutive – du nombre d'habitants dans notre commune, un doublement du nombre d'autorisations pour les manifestations culturelles, sportives et non pas économiques. Nous sommes inondés de manifestations en lien avec tous types de population, pour tout le monde, sur l'entier de notre territoire, et nous nous en réjouissons. Tout récemment – ces dernières semaines, voire ces derniers jours – le Conseil communal a décidé de baisser les taxes d'étalage pour nos commerçants.

Vous êtes plusieurs à l'avoir mentionné dans vos interventions : la situation des commerçants et des restaurants est un sujet de préoccupation majeure à l'heure actuelle. Je pense qu'il est bien de s'en tenir à un certain sérieux quand on parle de la problématique majeure des

acteurs économiques de notre commune. Il faut parfois garder son sérieux, on ne peut pas forcément toujours se jouer des choses : si cela marche dans certaines interventions, c'est un petit peu plus délicat dans d'autres, avec tout le respect que l'on doit à des gens qui souffrent sur notre territoire.

Vous l'avez dit : la hausse des coûts de l'énergie, l'inflation, la diminution du pouvoir d'achat, la pénurie de main d'œuvre, le changement des habitudes de consommation, la hausse des taux d'intérêts et, évidemment, les remboursements des prêts Covid sont autant de facteurs qui impactent négativement les commerces et les restaurants.

Ce sujet dépasse les clivages partisans et nous concerne toutes et tous, comme en témoignent les nombreuses interventions politiques de l'ensemble des groupes au cours des dernières années. D'ailleurs, nous venons de découvrir une motion sur l'attractivité, notamment le dimanche, qui a été déposée il y a quelques jours par l'un des groupes politiques de l'hémicycle.

Le Conseil communal s'engage résolument pour soutenir ses acteurs, notamment au travers de l'action de sa déléguée au centre-ville et aux commerces, et des mesures prises pour intensifier l'animation de l'ensemble des centralités de notre commune fusionnée.

Au vu des contacts et des retours que nous avons aujourd'hui du terrain, nous vous proposons d'aller un peu plus loin dans ce soutien, en modifiant le règlement d'aménagement de l'ancienne Ville de Neuchâtel, pour introduire une obligation de valorisation des rez-de-chaussée au centre-ville. Si vous l'acceptez ce soir, cette modification permettra d'inscrire dans la réglementation, aujourd'hui déjà, une obligation de principe d'affectation des rez-de-chaussée à des activités et des commerces qui assureront l'animation de la rue. J'en profite d'ailleurs pour répondre directement aux questions portant sur l'arrêté que vous avez trouvé sur vos pupitres, qui a été amendé.

Tout d'abord, concernant la question relative au périmètre, les nouvelles dispositions s'appliquent au périmètre que l'on appelle – selon le PAL actuel – *des anciennes rues*, telles que définies dans la législation en vigueur. Le secteur Louis-Favre, par exemple, n'est pas concerné. Ce sont le centre-ville, la rue de l'Ecluse et le Faubourg de l'Hôpital. Mais il s'agit principalement du centre-ville piétonnier.

Pourquoi ce secteur des anciennes rues a-t-il été retenu ? Parce qu'il correspond bien à la zone piétonne sur laquelle nous voulons prioritairement intervenir, et dont la dénomination « anciennes rues » existe dans le PAL actuel. C'est pour cela que nous l'avons reprise.

Toutefois, la pertinence de ce périmètre sera évidemment réévaluée dans le cadre du PAL, avec la ComPAL.

De plus, l'extension de la mise en valeur des rez-de-chaussée est examinée sur d'autres secteurs de la commune, notamment dans les centralités principales, les centralités de quartier et le long des axes urbains. L'introduction de ces dispositions dans les localités mérite un examen plus détaillé – notamment avec la Commission PAL – pour répondre au contexte et aux enjeux propres de chaque secteur, et sera repris dans les travaux du futur PAL.

Je relève également que les nouvelles dispositions proposées à cet article 38 modifié sont reprises dans l'article 28 du PAL en vigueur. Elles s'appliquent donc, d'ores et déjà, à certaines zones mixtes – comme Monruz ou Serrières – définies dans les plans d'affectation de l'ancienne Commune de Neuchâtel. Ces zones bénéficient, encore aujourd'hui, d'une importante vitalité grâce à la mise en valeur des rez-de-chaussée et de leur lien avec l'espace rue. Ces dispositions réglementaires n'avaient pas été étendues, à l'époque, au secteur du centre-ville lors de l'établissement de l'ancien PAL, car il n'était pas jugé problématique comme il l'est aujourd'hui.

Je précise encore que l'article proposé ne s'appliquera que lors d'un changement d'affectation. En d'autres termes, les locaux actuellement implantés en rez-de-chaussée ne sont pas concernés et pourraient être remplacés par une activité semblable.

Par contre, tout changement d'affectation fera l'objet d'une analyse multicritères par les services de la Ville. Ces critères en cours d'élaboration auront pour objectif de préserver le tissu commercial existant, d'assurer l'animation de la rue et, surtout, d'éviter des façades et des vitrines borgnes. Ils permettront également d'effectuer une pesée des intérêts pour déterminer si des exceptions sont possibles.

Concernant l'arrêté, je mentionne encore qu'un amendement purement formel vous a été transmis : il fait suite au préavis cantonal de ce jour, signé par le Département du développement territorial. Ce dernier nous a demandé de mettre le terme *préavisé* au lieu du terme *approuvé* : c'est vous qui allez approuver l'arrêté, le département doit seulement le préavisé. Il nous a aussi demandé d'indiquer la date du jour. C'est pour cette raison qu'un amendement a été déposé sur vos bureaux.

Voilà pour ce qui est de l'arrêté. J'en viens maintenant aux quelques questions des groupes qui ne portent pas directement sur cet arrêté.

Au niveau de l'organisation de l'Economie, je vous confirme que la Ville de Neuchâtel, à l'heure actuelle, ne compte plus de délégué à l'économie et à la domiciliation. J'ai déjà pu vous le dire, le rôle de l'office en question

se concentre désormais sur la politique du centre-ville et des centralités, ainsi que sur l'économie de proximité. Je crois que c'était un souhait de votre hémicycle lors du traitement du budget ou d'une partie du budget de l'Office de l'économie, à l'époque.

Les autres missions auparavant assurées par le délégué à l'économie et à la domiciliation ont été réparties au Service de la gérance et du logement – notamment pour la recherche de locaux vides – et au Service du développement territorial, ainsi qu'auprès de la déléguée aux affaires foncières pour tout ce qui est lié aux recherches de terrains.

Quant aux retombées liées à l'action en matière de promotion économique, le rapport indique qu'une cinquantaine d'entreprises par année ont recherché des locaux ou des terrains sur le territoire communal, et qu'elles ont été accompagnées par l'office. Cela correspond à environ 200 emplois concernés par cette demande de ces 50 entreprises. Davantage de détails figureront dans le rapport de gestion.

Je relève toutefois que ces chiffres ne reflètent pas l'impact réel des actions du service sur l'implantation, notamment pour le développement d'acteurs privés sur le territoire communal, car – vous le savez – une part extrêmement importante de l'accompagnement des acteurs privés est assurée par de nombreux services communaux, et elle est difficilement chiffrable.

Concernant l'association *NEW Committee*, dont l'objectif est d'accueillir, de mettre en réseau et d'ancrer des expatriés à Neuchâtel, la Ville de Neuchâtel a participé, avec d'autres acteurs, à sa fondation. Plusieurs mises en réseau ont eu lieu cette année. Des réunions ont été organisées pour permettre ce réseautage, des stands ont été tenus. C'est le cas, par exemple, lors de la cérémonie pour les nouveaux habitants que nous organisons une ou deux fois par année. Aux Jeudi-Oui, dans les quartiers, des expatriés sont venus au stand du *NEW* pour connaître des réseaux et obtenir des informations à ce sujet. Cette association est très appréciée, elle a passablement de membres, et ceux-ci sont en augmentation. Au vu de son succès, elle sera certainement étendue et reprise au niveau cantonal.

Je passe à un tout autre sujet qui est celui des technologies blockchain et de leur retombée en termes de fiscalité, d'emplois et de domiciliation, ce qui faisait l'objet d'une question d'un groupe.

Selon les informations à notre disposition, on compte, dans le canton de Neuchâtel, entre 100 et 150 emplois liés à ce secteur, dont une part significative sur notre territoire. Les retombées fiscales, quant à elles, sont limitées aujourd'hui.

Concernant les aspects liés à la domiciliation, il n'est pas possible de vous donner des chiffres précis à ce propos. Toutefois, il est certain que la création d'emplois qualifiés dans ce domaine et d'une communauté très engagée liée aux blockchains, est un facteur d'attractivité important pour un public spécifique.

Depuis maintenant trois ans, de nombreuses manifestations et congrès ont lieu sur notre territoire, avec des centaines de personnes qui viennent de l'étranger dans notre ville de Neuchâtel et qui dorment sur notre territoire, pour participer à ces différentes animations et conférences de haut niveau.

Je me permets toutefois de souligner que l'approche en termes de politique économique concernant les technologies de la blockchain dépasse complètement ces questions d'impact économique direct.

En effet, l'environnement blockchain doit permettre de développer des technologies novatrices, utilisées dans différents secteurs industriels de notre canton. A ce titre, on peut notamment mentionner les technologies visant à améliorer la traçabilité des composants, dont le projet neuchâtelois *Gold DAO* – que vous connaissez peut-être – qui est lié à la traçabilité de l'or, a réalisé, il y a peu de temps, une levée de 10 millions de francs. C'était en tout début d'année 2024, je crois.

L'utilisation de la blockchain peut également apporter une plus-value importante dans les domaines de l'authentification des produits en lien avec les industries de l'horlogerie et du luxe, notamment, qui sont, évidemment, des industries importantes pour notre territoire cantonal. En bref, il s'agit donc d'un secteur en pleine évolution, qui contribue de manière significative à la diversification de notre tissu économique.

Sans transition, je passe à une autre question du groupe socialiste, concernant le besoin d'une école anglophone sur notre territoire communal. Je ne suis pas forcément sûre d'avoir compris vos interrogations. En tout cas, ce que je peux vous dire – ou vous confirmer – c'est que la présence d'une école internationale délivrant une formation complète en anglais est un facteur déterminant pour ancrer, notamment, les cadres de nos entreprises internationales et leurs familles sur notre territoire.

Selon de nombreux contacts que nous avons eus, nous, Ville de Neuchâtel, ou même avec le Canton, nous n'arrivons pas à ancrer les cadres des entreprises, parce qu'ils ne trouvent pas chaussure à leur pied en termes d'école internationale aujourd'hui.

Nous avons certes des solutions : nous privilégierons toujours l'école publique, en essayant d'amener des solutions aussi à l'interne de l'école publique, et nous avons aussi quelques écoles privées qui répondent à

certaines critères de ces entreprises. Néanmoins, force est de constater aujourd'hui que cela ne suffit pas, et que nous devons trouver des solutions si nous voulons ancrer les cadres des entreprises de notre région et éviter qu'ils pendulent sur Lausanne ou Genève.

Il ne reste plus que vos questions et remarques concernant la motion n° 327 sur l'économie locale, sur le moyen de paiement. Certains groupes, je l'entends, auraient tout de même souhaité lancer une monnaie locale sur un modèle plus alternatif. Le Conseil communal considère que la priorité, aujourd'hui, est d'écouter les acteurs du terrain, de valoriser les outils qu'ils ont d'ores et déjà mis en place, plutôt que de leur demander d'investir du temps et de l'énergie dans un nouveau système. C'est donc dans cette optique que nous avons rédigé la réponse à cette motion. Toutefois, ceci ne nous empêchera pas de nous poser la question dans quelques années, si d'autres solutions devaient être au goût du jour.

Sur l'impact chiffré, à l'heure actuelle, de la mesure des bons cadeaux pour les commerçants, je peux estimer que les bons versés au personnel communal, en fin d'années 2020 et 2021, représentent plus de CHF 110'000.- octroyés à nos collaboratrices et collaborateurs, reversés évidemment dans l'économie locale de notre ville.

Sans vouloir donner de chiffres que je ne connais pas, ce sont des centaines de milliers de francs qui ont été réinjectées dans l'économie de proximité depuis 2020 par les entreprises, qui ont joué le jeu d'acheter des bons Neuchâtel Centre, des bons CID et des bons GastroNeuchâtel.

C'est donc quelque chose d'extrêmement important qu'il ne faut absolument pas enlever et qui, à mon avis et de l'avis du Conseil communal, ne doit pas être concurrencé par un autre type de monnaie, en tout cas pas aujourd'hui. Cela leur fait énormément de bien.

Vous parliez également du périmètre des bons Neuchâtel Centre : pour l'instant, Neuchâtel Centre est une association qui est active uniquement au centre-ville de Neuchâtel. Des contacts sont pris régulièrement avec le comité, que nous voyons souvent, évidemment. Pour l'instant, le périmètre n'est pas encore étendu. En tout cas, ce n'est pas une volonté du comité actuel, mais nous travaillons aussi avec les commerçants des autres localités, des autres quartiers, pour voir comment il serait possible de les associer ou, en tout cas, de trouver des synergies.

Concernant l'animation du port, je peux vous dire que le plan spécial du port est prêt depuis 14 mois, et qu'il est en attente auprès du Canton. Cela fait 14 mois que le plan spécial a été transmis au Canton. Je ne peux vraiment rien faire sans avoir un préavis du Conseil d'Etat. C'est navrant, c'était quelque chose que nous voulions absolument pouvoir vous soumettre durant cette législature.

L'attractivité du port est toujours bonne, et nous essayons de soutenir les acteurs actuels. Néanmoins, nous n'arrivons pas à ancrer dans un plan spécial les mesures dont mon collègue a parlé tout à l'heure – notamment en termes de réglementation plus spécifique – qui se prêteraient mieux avec un plan spécial adéquat.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions, et je vous remercie de voter l'arrêté, qui n'a pas l'air d'être combattu. Je crois aussi qu'il y a une majorité pour classer ces deux motions. Toutefois, surtout, l'attractivité de notre centre-ville a besoin de vous, de vos familles, de vos achats. On parlait d'achats en ligne : merci aussi de les limiter et d'aller voir nos commerçants, nos restaurateurs, car ils en ont vraiment besoin aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, soumet au vote le **rapport d'information n° 24-003**. Le Conseil général **accepte d'en prendre acte par 34 voix contre 2 et 4 abstentions**.

Préalablement au vote de l'arrêté, la présidente rappelle l'amendement formel du Conseil communal, s'enquérant d'éventuelles oppositions à celui-ci.

Amendement du Conseil communal

Art. 2 – Entrée en vigueur et exécution

¹Le présent arrêté, approuvé **préavisé** par le Département du développement territorial **et de l'environnement, en date du 12 février 2024**, est soumis au référendum facultatif.

²Après sa mise à l'enquête publique, il entre en vigueur dès la publication de la sanction du Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

³Le Conseil communal est chargé de son exécution.

M. Pierre-Yves Jeannin interroge :

- Je ne suis pas juriste, et c'est probablement lié à un terme juridique, mais le terme *préavisé* tout seul suffit-il ? Car j'ai déjà reçu des préavis négatifs du Canton. Dès lors, ne devrions-nous pas indiquer *préavisé positivement* ?

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, répond :

- Dans tous les préavis cantonaux, les préavis positifs sont désignés par le terme *préavis*. Quand le Conseil d'Etat ou le département concerné

signe, comme c'est le cas ici – le Département du développement territorial et de l'environnement – il *préavise* par sa signature. C'est ce qui est noté dans l'amendement – et à l'art. 47 OAT – que nous avons fait signer aujourd'hui.

Personne ne s'opposant à l'**amendement** suite à l'intervention de la conseillère communale, il est **accepté tacitement**.

Soumis au vote, l'**arrêté amendé** concernant la modification de l'art. 38 du règlement d'aménagement communal de l'ancienne Commune de Neuchâtel est **accepté par 39 voix contre 0 et 1 abstention**.

Soumis au vote, le **classement de la motion n° 327** « Un moyen de paiement communal pour favoriser l'économie locale » est **accepté par 36 voix contre 0 et 4 abstentions**.

Soumis au vote, le **classement de la motion n° 344** « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique ! » est **accepté à l'unanimité**.

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix, contre 0 et 1 abstention.

ARRÊTÉ

CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 38 DU RÈGLEMENT D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL DE L'ANCIENNE COMMUNE DE NEUCHÂTEL

(Du 12 février 2024)

Le Conseil général,

Vu le Règlement d'aménagement de l'ancienne commune de Neuchâtel, du 2 février 1998,

Vu le préavis favorable du Département du développement territorial et de l'environnement,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

L'article 38 du règlement d'aménagement de l'ancienne commune de Neuchâtel est modifié comme suit :

a) **Ordre des constructions et mise en valeur des rez-de-chaussée.** (modifié)

Art. 38. ¹ Dans les anciennes rues, les constructions sont implantées en ordre contigu sur toute la profondeur des parcelles. (inchangé)

² L'alignement sur rue est obligatoire. (inchangé)

³ **Les rez-de-chaussée doivent en principe être affectés à des activités et des commerces assurant l'animation de la rue.** (nouveau)

⁴ **Les façades et les vitrines borgnes sont interdites.** (nouveau)
(cf. fiche explicative n° 2)

Art. 2 – Entrée en vigueur et exécution

¹ Le présent arrêté, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement, en date du 12 février 2024, est soumis au référendum facultatif.

² Après sa mise à l'enquête publique, il entre en vigueur dès la publication de la sanction du Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

³ Le Conseil communal est chargé de son exécution.

Neuchâtel, le 12 février 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La présidente,

Le secrétaire,

Johanna Lott Fischer

Marc Rémy

23-304

Motion du groupe PLR intitulée « Pour un déploiement réussi de l'autopartage en adéquation avec le projet de territoire »

En voici le texte :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les possibilités de promouvoir l'autopartage sur le territoire communal dans le but de contribuer à la réalisation des objectifs contenus dans le projet de territoire et la stratégie de mobilité ».

Développement écrit :

Notre autorité législative vient de prendre acte du projet de territoire qui vise une croissance significative des habitant-e-s et des emplois à l'horizon 2040 ainsi qu'une densification qualitative du bâti le long des axes urbains majeurs.

Force est de constater que cette vision entraînera des défis importants en termes de mobilité, *a fortiori* si on la replace dans le contexte d'autres politiques publiques, comme la neutralité carbone cantonale dont le terme est aussi fixé à 2040.

Face à ces enjeux, l'autopartage est une solution efficace, complémentaire et innovante. Efficace car une voiture en autopartage peut remplacer dix voitures privées si l'on en croit l'étude « Évaluation Car-Sharing » de l'Institut Interface datée de 2020. Complémentaire car elle permet de renforcer les interfaces multimodales en se combinant avec les transports publics et/ou la mobilité douce. Innovante enfin, car son déploiement accélérera l'électrification du parc automobile et pourrait même contribuer à stabiliser le réseau électrique rendu plus instable par le développement des énergies renouvelables et locales grâce aux véhicules électriques à recharge bidirectionnelle, dont les premiers tests en Suisse sont positifs.

La stratégie communale de mobilité évoque certes la possibilité d'« encourager le partage de véhicules (de type Mobility) en facilitant l'implantation de places dédiées notamment sur le DP » mais cela ne nous semble pas tenir compte des opportunités liées à l'émergence d'une économie du partage et à celle de nouveaux modèles d'affaires des entreprises de mobilité partagée.

Dans ce sens, nous souhaiterions, en particulier, que le Conseil communal analyse les possibilités suivantes de soutien et de développement :

1) Le subventionnement d'un abonnement annuel test auprès d'entreprises de mobilité partagée pour les ménages de notre territoire communal qui en feraient la demande. Lancée dans les plus brefs délais, cette action pourrait être une mesure d'accompagnement de la stratégie de mobilité facile et rapide à réaliser et complémentaire à la subvention existante pour l'achat de vélos-cargos.

2) Informer les ménages sur les moyens de partager leur voiture et les encourager à le faire en tirant parti du développement actuel de différentes plateformes d'intermédiation digitales.

3) L'utilisation par la Ville de nouveaux modèles d'affaires proposés par le secteur privé qui lui permettrait, par exemple, d'accroître le nombre de places de parc dédiées à la mobilité électrique partagée à des endroits stratégiques tout en optimisant la gestion de sa propre flotte de véhicules.

4) Comme pour les logements d'utilité publique (LUP), serait-il envisageable de demander systématiquement la mise en œuvre d'une offre de mobilité partagée lors de la création de nouveaux quartiers d'habitation ?

Conformément à l'art. 52, al. 1 du règlement général, la motion n'étant pas combattue, elle est **prise en considération sans débat et retirée de l'ordre du jour.**

23-502

Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Mettons fin à la Convention liant la Ville de Neuchâtel au Neuchâtel Junior College, un établissement canadien privé accueillant des jeunes de familles privilégiées »

En voici le texte :

« Le groupe VertsPopSol demande au Conseil communal d'étudier les voies et moyens d'entamer les démarches nécessaires pour dénoncer, d'ici à juin 2024, la Convention liant la Ville de Neuchâtel au Neuchâtel Junior College, afin que cette mesure puisse devenir effective dès juin 2025. »

Développement écrit :

Dans les subventions allouées aux organisations privées à but non lucratif de l'entité Economie et domiciliation du Département du Développement territorial, économie, tourisme et patrimoine bâti (DTETPB), un montant annuel de CHF 50'000.- est prévu pour le Neuchâtel Junior College (NJC).

Notre groupe a déjà questionné, lors de l'examen du budget 2023, le bien-fondé d'une telle subvention pour une institution privée qui accueille des jeunes en année préuniversitaire. Ces étudiants, dont les parents déboursent CHF 58'720.- de taxe annuelle (et même CHF 65'935.- pour des étudiants non canadiens), retourneront, pour la grande majorité d'entre eux, suivre des études universitaires au Canada ou ailleurs qu'en Suisse. Quel est donc l'avantage pour notre Ville de subventionner ainsi une école privée destinée à des jeunes issus de familles très privilégiées ?

Dans la suite de ce questionnement, repris en juin 2023 lors de la discussion des comptes 2022, le Conseil communal s'est engagé, par la

voix de la cheffe du DTETPB, à fournir à la commission du dicastère un rapport circonstancié sur les liens entre la Ville de Neuchâtel et le NJC. Ce rapport, qui a été porté à la connaissance des membres du Conseil général sur décision de la commission du dicastère, a débouché sur un plaidoyer soulignant les avantages pour la Ville de maintenir cette subvention, et ceci sur la base d'arguments aussi bien historiques qu'économiques ou touristiques.

Notre groupe n'a pas été convaincu par les arguments présentés.

D'un point de vue économique, nous ne pensons pas que la présence de ces jeunes, voire de leurs parents lors de la remise des diplômes, puisse avoir un impact aussi important pour la santé des finances de la Ville et de l'économie locale, notamment si nous pensons aux efforts à réaliser pour l'attractivité internationale et la domiciliation. Dans ce sens, nous estimons que la présence du CSEM, par exemple, contribue de manière beaucoup plus pointue et durable, au rayonnement international de Neuchâtel. Et nous sommes persuadés que le programme MAÉ, pour une offre d'école à la journée, va peser autrement plus efficacement dans la stratégie de domiciliation.

D'un point de vue touristique, nous estimons que la Ville et le Canton auront avantage à miser sur un tourisme écologique et culturel, attiré par de nouvelles rives accueillantes, une nature environnante préservée et une offre culturelle « Fantastique », plutôt que sur un tourisme international porté par une aviation polluante.

Et si c'est l'expérience interculturelle offerte aux étudiants du NJC que l'on souhaite promouvoir, pourquoi ne pas songer simplement aux possibilités d'échanges, souvent réciproques, qu'offrent nos propres lycées ? L'immersion dans nos écoles publiques et dans la vie locale n'en serait que plus authentique. Mais il est vraisemblable que les jeunes fréquentant le NJC ne jouent pas forcément dans la même cour sociale que nos lycéens.

Nous admettons que la somme en jeu, CHF 50'000.-, est modeste, mais précisément, au vu des taxes élevées versées par les clients aisés du NJC, le retrait de la Ville ne devrait pas mettre l'institution en péril. Si c'était le cas, ce serait d'ailleurs un très mauvais signe sur la santé financière de cette école privée.

Et bien que modeste, ce montant de CHF 50'000.- pourra très judicieusement contribuer, par exemple, à l'amélioration des cours d'école ou à l'entretien des bâtiments de nos écoles publiques, deux tâches qui relèvent des attributions de la commune.

Mme Nicole Galland, auteure du postulat, développe :

- Vous avez pu entendre et lire l'essentiel de nos arguments en faveur d'une dénonciation de la convention liant la Ville de Neuchâtel au Neuchâtel Junior College. Je ne vais donc pas reprendre tout ce que vous avez pu lire.

En résumé : nous ne pensons pas que les arguments présentés dans le rapport du 10 août 2023 à la Commission du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti peuvent justifier le maintien d'un subside annuel de la Ville de CHF 50'000.- alloué à cette école privée accueillant des jeunes de familles très aisées.

Nous avons détaillé nos griefs par rapport aux arguments économiques et touristiques. J'ajouterais que, face à des arguments historiques, nous ne les valorisons pas davantage, sachant qu'il n'y a pas, là-dedans, une institution canadienne prestigieuse, ni de lien de réciprocité avec nos lycées locaux.

Nous maintenons, bien sûr, notre conclusion : le montant de CHF 50'000.- peut être jugé modeste, mais il pourrait, beaucoup plus judicieusement, contribuer à l'entretien des bâtiments scolaires de nos écoles publiques, qui relève très directement des attributions de la commune.

M. Benoît Zumsteg, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Décidément, ce soir, cela fait du bien de parler de temps en temps d'économie... La question des subventions est toujours très intéressante, et il est du devoir de notre Législatif de se poser la question du bien-fondé des subventions que l'on verse à telle ou telle institution.

La question des subventions est clairement hautement politique, car elle répond aux interrogations sur les objectifs que notre collectivité souhaite promouvoir. Ainsi, les questions que nous devons nous poser sont :

- quels sont les buts visés ?
- quel est l'impact sur nos finances publiques ?
- quel est le retour sur investissement ?

Permettez-moi de revenir brièvement sur notre dernière séance concernant le budget 2024. Suite à une question du groupe PLR sur la diminution de CHF 70'000.- du budget 2023 du Service de l'économie, de la domiciliation et du tourisme en faveur des subventions culturelles, le Conseil communal, dans un plaidoyer faisant l'éloge de la culture dans notre commune, n'a pas remis en question ce transfert de ressources financières.

Ne faisons pas l'erreur de sous-estimer le travail de promotion de notre commune en faveur de l'économie. Nous devons, *comme* pour la culture,

mettre en place les conditions-cadres pour une activité économique dynamique pour la prospérité de notre commune.

Pour en revenir au postulat, je ne veux pas redire ce qui a été dit dans la note datée du 10 août 2023 du Dicastère de l'économie. Toutefois, si nous reprenons les trois questions fondamentales posées au début de mon intervention, nous pouvons nous positionner de la manière suivante.

Les buts visés par ce partenariat entre notre commune et le Junior College sont clairement de promouvoir notre région dans nos politiques de domiciliation, de promouvoir nos activités – y compris touristiques – et nos commerces, et, surtout, de faire de la publicité pour les atouts de notre région à une échelle internationale.

Concernant l'impact sur les finances publiques, comme l'a dit l'auteure du postulat, il ne s'agit que d'un montant modeste de CHF 50'000.-. Néanmoins, pour le groupe PLR, chaque franc public est important, et nous devons vraiment être convaincus par son utilisation. Au niveau de l'impact, ce montant a déjà été réduit de CHF 5'000.- depuis 1970. Avec les conséquences de l'inflation, CHF 55'000.- en 1970 n'ont pas du tout la même valeur que CHF 50'000.- aujourd'hui, ou à franc constant, comme le disent les économistes.

S'agissant du retour sur investissement, celui-ci est toujours difficile à estimer dans ce genre de situation, je vous l'accorde. Toutefois, nous pensons que les estimations présentées dans la note du dicastère sont tout à fait crédibles, et cela montre l'impact positif de ce genre d'institution dans notre commune.

En conclusion, il est important de trouver un équilibre entre les différents bénéficiaires des subventions. Cependant, restons attentifs à maintenir une promotion efficace de notre économie dans notre commune.

De plus, même si le Junior College pourrait certainement continuer ses activités sans cette subvention, on peut voir, sur son site internet, que l'institution a mis en place une stratégie importante pour trouver des donateurs. Cela montre, sans avoir étudié ses comptes – j'ai un peu cherché, mais je n'ai pas trouvé – que les dons sont un élément important pour son fonctionnement.

En tous les cas, la subvention de CHF 50'000.- montre la volonté de notre commune de se vendre et de rayonner à un niveau international, comme pour une offre culturelle « Fantastique », comme l'a si bien écrit l'auteure du postulat.

Le groupe PLR va donc clairement refuser ce postulat et espère vivement être suivi par les autres groupes.

M. Jonathan Gretilat, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- A plusieurs reprises au cours des deux dernières années, des membres du Conseil général et la Commission financière se sont questionnés sur le soutien financier accordé par la Ville au Neuchâtel Junior College. Demande a donc été faite qu'une analyse circonstanciée de cette subvention soit effectuée et partagée à la commission du dicastère concerné, avant d'être éventuellement transmise au Conseil général pour information.

C'est précisément ce qui a été fait : une note du dicastère du 10 août 2023 a été discutée par la commission du dicastère – que j'ai d'ailleurs le plaisir de présider – lors de sa séance du 17 août, puis transmise aux membres du Conseil général le 23 août. Pour rappel, ces questionnements intervenaient dans le cadre d'une situation financière communale décrite par certains comme alarmante et nécessitant des coupes dans les budgets. Situation financière finalement pas si alarmante que cela, comme le groupe socialiste a déjà eu l'occasion de le relever lors des débats sur le budget 2024.

Après examen de la note du dicastère, le groupe socialiste a pu constater que la subvention annuelle de CHF 50'000.-, versée conformément à une convention entre la Ville et la Fondation du Junior College, n'a pas de raison d'être remise en cause, ni supprimée à ce jour. En effet, bien qu'il s'agisse d'une institution privée, son implantation de plus de 50 ans dans notre cité a démontré toute sa pertinence, et les nombreux avantages que cela représentait pour Neuchâtel en termes de rayonnement de notre cité en dehors de nos frontières nationales, d'un point de vue économique, de formation, d'échanges interculturels et de promotion touristique, notamment.

Le lien privilégié créé chaque année avec une centaine d'élèves provenant du Canada, qui sont logés dans des familles d'accueil neuchâteloises, a de bonnes chances de perdurer pour toute une vie, ce qui est loin d'être négligeable. En tant qu'école internationale, le Junior College n'est pas non plus une école privée comme une autre : elle a spécifiquement vocation à accueillir des élèves étrangers qui ne viendraient pas à Neuchâtel autrement.

En cela – et c'est particulièrement important aux yeux du groupe socialiste – le Junior College n'est pas une institution qui vise à se substituer à l'école publique républicaine, à laquelle nous sommes inconditionnellement attachés. Au contraire, elle s'insère dans un système de formation supérieure dense et varié, que nous avons la chance de pouvoir accueillir dans notre ville, et qui contribue à son haut niveau de formation. On peut, à cet égard – et comme le Conseil communal le mentionne d'ailleurs à juste titre – évoquer d'autres institutions

comparables qui bénéficient également d'une subvention de la Ville, telles que l'Académie de Meuron, l'École supérieure de droguerie, l'Institut suisse de police, ou encore le Centre international d'études du sport.

Pour ces raisons, notamment, notre groupe considère que le postulat du groupe VertsPopSol ne va pas dans la bonne direction. Si la volonté de réduire une éventuelle subvention pourrait, à la rigueur, être entendue dans le cadre d'un arbitrage entre différentes prestations fournies par notre collectivité communale faute d'autre alternative, une telle optique d'austérité ne se justifie pas, à nos yeux, dans la situation financière actuelle de notre commune.

Pour ces raisons, notre groupe ne souhaite pas aujourd'hui mettre fin à la convention liant la Ville de Neuchâtel au Junior Collège, et ne pourra donc malheureusement pas soutenir le postulat proposé.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Comme le groupe VertsPopSol, nous ne sommes pas convaincus que le Junior College joue un rôle très important du point de vue économique et touristique pour notre ville. Nous sommes également sensibles à l'argument selon lequel cette école induit des vols en avion qui sont – encore et toujours – polluants.

Toutefois, par un examen de la subvention à l'aune de l'analyse qui a été faite et présentée dans la note de la directrice du dicastère, nous pouvons nous rallier à une bonne partie des arguments. Les frais de résidence versés par les étudiants et les impôts payés par le personnel du Junior College ne peuvent pas être ignorés. L'impact économique existe : il est estimé, dans cette note, à 1,5 million de francs.

C'est d'ailleurs dans cette optique que nous invitons le Conseil communal à examiner – comme l'évoque la cheffe du dicastère dans une note d'août 2023, et encore ce soir – dans quelle mesure une formation débouchant sur un baccalauréat international pourrait être créée en collaboration avec le Canton et, pourquoi pas, le Junior College.

Nous refuserons donc le postulat, mais saisissons quand même cette occasion pour transmettre le message suivant à la Ville : puisque celle-ci soutient financièrement cette école et que ce soutien vise, selon la convention, la prise en charge des frais associés aux bâtiments du Junior College – chauffage, éclairage, etc. – nous souhaitons inciter l'Exécutif à s'approcher du Junior College, pour lui demander de témoigner de sa bonne volonté à lui aussi en procédant à des travaux d'assainissement énergétique du bâtiment dont elle est propriétaire, et même à déterminer dans quelle mesure la subvention pourrait être liée à un tel assainissement.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- Je ne vais pas rappeler tous les points positifs que le Conseil communal a voulu mettre en avant dans la note. Toutefois, il me semble quand même important de faire un résumé.

L'impact de la subvention sur les finances publiques est considéré comme modeste, les retombées économiques sont considérées comme bonnes, voire excellentes, et le rayonnement du Junior College de Neuchâtel, depuis 1956, est excellent.

Pour tous ces points, le Conseil communal réaffirme ici son soutien total au maintien de cette subvention. Il espère que votre Autorité ira dans ce sens, ce qui permettra de maintenir le siège du Junior College sur notre territoire et de poursuivre cette excellente collaboration.

Nous sommes également au comité de l'école, et nous reprendrons la thématique de l'assainissement du bâtiment avec eux, comme cela avait déjà été prévu dans d'autres comités.

Je vous remercie de votre soutien et espère que vous irez dans le sens que souhaite le Conseil communal pour soutenir cette école.

La parole n'étant plus demandée, le **postulat n° 23-502** est soumis au vote et **refusé par 25 voix contre 14 et 1 abstention.**

24-501

Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Halte à la disparition des potagers urbains loués par la Ville, parties intégrantes de notre espace environnemental et éléments de cohésion sociale »

En voici le texte :

« Le groupe VertsPopSol demande au Conseil communal d'étudier les voies et moyens pour une compensation intégrale des parcelles de potagers urbains loués par la Ville, parcelles qui seraient amenées à disparaître suite à la réalisation de projets immobiliers. »

Développement écrit :

Le 6 février 2023, le Conseil général a accepté à l'unanimité de classer la motion intitulée « Création de jardins citoyens », motion déposée en décembre 2017 auprès de l'ancienne commune de Peseux par le groupe Ensemble à Gauche.

C'est via le rapport d'information 23-002, du 11 janvier 2023, que le Conseil communal a fait cette proposition de classement, tout en profitant de livrer un inventaire des parcelles louées à des particuliers ou à des associations. Le rapport expose les vertus du jardinage urbain (« recherche d'une nourriture de proximité, saine et dont on maîtrise la provenance, réduction des transports, réduction des coûts, rôle social, intergénérationnel et culturel »), mais il met aussi clairement en avant la rareté des parcelles disponibles et, de là, la difficulté à répondre aux demandes, nombreuses, de citoyennes et citoyens désirant louer un lopin de terre. Le rapport 23-002 se termine par l'annonce qu'un rapport stratégique présentera « les lignes directrices et les objectifs de la nouvelle commune dans le domaine de l'environnement et du paysage,

qui intégrera la question des potagers urbains, sous l'angle de la durabilité et de la biodiversité notamment ». Or, nous n'avons vu aucune mention de cet aspect-là dans le rapport 23-023 que nous venons de discuter, quand bien même la motion subieureuse a été classée sur la base de cette promesse.

Dès lors, si nous désirons mettre l'accent sur ces zones-là, c'est que nous craignons fortement que les déclarations du rapport d'information d'alors (23-002) restent lettre morte et, par conséquent, que les surfaces de jardins potagers mis en location par la commune ne s'amenuisent inexorablement, notamment dans la partie ouest de la Ville.

En effet, l'inventaire présenté en février 2023 mentionne 53 parcelles sur le territoire de l'ancienne commune de Corcelles-Cormondrèche, soit 30 aux Arniers et 23 au lieu-dit Bastides-Chésaulx. Cela correspond donc au quart des 221 parcelles recensées sur le territoire de la nouvelle commune et qui sont louées à des particuliers.

Nous savons que les parcelles des Arniers ont été pour l'instant désaffectées dans l'attente de la construction de logements à l'horizon 2026-2027. Cela est clairement dit dans le rapport d'information.

En revanche, rien n'est dit au sujet des 23 parcelles des Bastides-Chésaulx qui sont situées sur un bien-fonds qui a été acquis par l'Etat de Neuchâtel en mars 2023, c'est-à-dire 1 mois après la présentation de l'inventaire. Cela s'est réalisé dans le cadre d'une convention signée en novembre 2020 portant sur le transfert de biens fonciers et immobiliers entre la Ville et l'Etat. Et nous savons que par l'acquisition de ce bien-fonds classé en Zone d'Utilité Publique, l'Etat souhaite prochainement construire des appartements protégés.

Il est donc évident que les 23 parcelles de potagers urbains des Bastides-Chésaulx sont en sursis, sans solution de remplacement proposée par le Conseil communal, ce que nous déplorons et qui nous amène à déposer ce postulat.

Dernière précision : nous sommes conscients que le Conseil communal n'a pas à s'en référer au Conseil général lors d'une transaction touchant le patrimoine financier, mais des promesses d'information avaient été faites à la Commission financière sur la nature des ZUP qui seraient concernées par la convention de 2020. Rien de cela n'a été fait et nous le déplorons également.

Mme Nicole Galland, auteure du postulat, développe :

- Comme le temps est compté, je ne vais pas vous lire le texte. Vous avez pu en prendre connaissance et j'ai déjà pu vous en parler. Je ne ferai que souligner le fait que nous accordons une grande valeur sociale et

environnementale à ces jardins publics, et que nous ne voulons pas admettre leur démantèlement face aux constructions, fût-ce pour des appartements protégés.

Dès lors, nous demandons une compensation intégrale des parcelles de potagers urbains louées par la Ville qui seraient amenées à disparaître suite à la réalisation de projets immobiliers. Nous vous remercions de votre attention et de votre soutien cette fois-ci.

M. Philipp Niedermann, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Le groupe vert'libéral soutient la politique et la pratique actuelles concernant les jardins potagers, tandis que le postulat vise un changement de paradigme. En effet, le postulat demande une compensation intégrale des surfaces, ce qui n'a jamais été prévu dans les règlements ou rapports stratégiques reçus jusqu'ici. A nos yeux, le postulat va trop loin et nous le combattons.

Avec les enjeux liés à l'aménagement du territoire – à savoir une densification de qualité, des circuits courts, la végétalisation, la biodiversité, une mobilité plus raisonnable, etc. – il n'est, pour nous, pas opportun de figer une surface minimale pour un élément particulier comme les jardins potagers et, au surplus, de prévoir une compensation intégrale. Non seulement, cela enlèverait la flexibilité nécessaire pour répondre aux enjeux stratégiques du développement de notre commune dans leur ensemble, mais cela pourrait même avoir un effet contre-productif avec une telle contrainte.

Le principe de la politique actuelle, telle que décrite dans le rapport n° 23-002 – accepté par notre Conseil par 40 voix et une seule abstention en février de l'année passée – et telle qu'elle est effectivement mise en vigueur, doit rester la base à nos yeux.

Notre groupe prend le Conseil communal au mot de mettre à disposition des jardins publics à chaque fois que l'opportunité se présente pour essayer de satisfaire le mieux possible à la demande. Nous pensons que c'est le meilleur moyen de mettre à disposition un maximum de surface pour cette utilisation. Nous soutenons également la démarche visée par le Conseil communal – et y veillerons – d'inclure des provisions à ce propos dans le nouveau PAL.

M. Jacques Oberli, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR ne soutiendra pas ce postulat pour les raisons suivantes.

Le Conseil communal précise, dans le rapport n° 23-002 cité par le postulat, que, malgré l'absence d'espace identifié pour développer de

nouveaux jardins potagers, des opportunités de réserver des espaces supplémentaires à cet usage seront recherchées.

Le PAL, à travers le projet de territoire, fait de cette question une orientation stratégique, et précise que la continuité de ces écrins – les jardins et les jardins potagers – est préservée par leur mise en réseau.

Nous pensons donc que nous disposons de garanties suffisantes sans qu'il soit nécessaire d'exiger des compensations qui, à terme, pourraient potentiellement mettre en péril les projets de développement critiques et nécessaires pour notre commune.

Mme Ariane Huguenin, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Notre groupe accepte, par une large majorité, le postulat visant à préserver les quelques parcelles de potagers urbains encore disponibles. Ceci d'autant plus qu'il devient justement de plus en plus difficile de trouver des terrains de remplacement, et que l'on ne revient plus en arrière lorsqu'un terrain est bâti.

Nombre de nos concitoyennes et concitoyens n'ont pas de jardin, voire pas de balcon. Ces potagers sont – et ont toujours été – des lieux de rencontre et des espaces permettant de se ressourcer au contact de la terre.

Le PAL en chantier sert actuellement à justifier quantité d'arguments enthousiasmants, sans toutefois apporter à ce stade de message clair quant au principe supérieur qui orientera les arbitrages futurs. Les inventaires en cours de réalisation sont louables, certes. Toutefois, malgré tout, ceux-ci ne sont pas le gage d'une préservation des terrains encore disponibles. Ce qui se dessine, c'est une ville avec davantage d'habitant-e-s et de logements, et le souhait d'une qualité de vie et d'une économie pionnière et dynamique. L'emballage est beau et fait rêver.

Pour que le contenu du cadeau que nous préparons pour les années à venir soit à la hauteur des rêves et des souhaits, notre groupe considère qu'il faut d'ores et déjà nous engager en faveur de réelles plus-values en matière de qualité de vie. Aussi, nous souhaitons garantir que les pelles mécaniques n'auront pas le dessus sur le lien social et le bien-vivre.

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- C'est peut-être ici l'histoire d'un malentendu – ou de deux malentendus – que le Conseil communal va tenter de vous expliquer brièvement, convaincu qu'il est que, sur le fond des choses, sur la volonté, il n'y a pas de dissension entre vous et lui.

Le Conseil communal doit d'abord faire amende – je l'espère – honorable en admettant avoir omis de mentionner explicitement les jardins potagers dans le cadre du rapport sur la stratégie environnementale, débattu par votre Autorité au début de l'année.

Si je voulais chercher une mauvaise excuse, je pourrais dire que, puisque l'on nous reproche souvent d'avoir des rapports trop abondants, nous n'avons pas voulu en rajouter. Mais ce serait vous mentir : nous l'avons oublié.

Ceci dit – et c'est peut-être là que se trouve le malentendu – la référence, dans le rapport que nous avons débattu l'année dernière, portait sur les aspects qui étaient liés à la durabilité et à la biodiversité, notamment, dans le sens où la gestion des potagers urbains – telle que nous la pratiquons aujourd'hui – s'inscrit pleinement dans les lignes directrices et les objectifs poursuivis par la stratégie environnementale.

Nous pensons ici, par exemple, aux conditions du bail et, notamment, à la charte que les utilisatrices et utilisateurs de nos potagers doivent s'engager à respecter – sur le site de Pierre-à-Bot, pour prendre le cas du plus grand de ces sites – en matière d'agriculture bio, de biodiversité, de compostage, d'utilisation de l'eau, de mobilité douce, d'inclusion, de lutte contre le gaspillage alimentaire, et j'en passe.

En résumé, dans le cadre du rapport sur l'environnement, il n'était pas prévu de définir de nouvelles modalités concernant les jardins potagers dans le cadre de la stratégie, mais bien de prendre ceux-ci en exemple pour la politique poursuivie dans la zone urbaine en matière environnementale et de durabilité.

La question de la disponibilité des parcelles et les principes de leur mise à disposition ont d'ailleurs été traités de manière claire et transparente – en tout cas selon l'avis du Conseil – dans le cadre du rapport n° 23-002 : c'est-à-dire dès que nous le pouvons, partout où nous le pouvons – certes à certaines conditions, sur lesquelles je reviendrai – et aussi longtemps que nous le pouvons. Ceci avec l'engagement de toujours chercher à identifier de nouvelles parcelles disponibles, notamment dans le cadre des travaux liés au PAL. Mais cela n'est pas uniquement lié au PAL, nous l'avons fait toutes ces dernières années. Ce n'est pas évident, mais ce n'est pas impossible.

D'ailleurs, j'aimerais juste insister sur ce point : il n'est question ici que des jardins potagers, mais les interventions que la Ville a faites ces dernières années ne concernent pas que les jardins potagers. Le dernier exemple en date est celui de la création d'un petit verger, sur une parcelle d'une certaine taille qui était disponible, d'ailleurs tout près du site où ont été créés les potagers qui ont été le point de départ du postulat.

Cela signifie donc que l'objectif poursuivi ne concerne pas seulement les potagers urbains, mais aussi tous les autres espaces que l'on appelle *résiduels*. Nous sommes d'ailleurs en train d'essayer de les recenser : ce sont de petits coins de verdure, plus ou moins grands, qui ne sont pas vraiment utilisés – ou, en tout cas, pas mis en valeur – aujourd'hui.

Vous l'aurez compris, l'intention du Conseil communal est – et reste – de mettre à disposition des citoyennes et des citoyens le plus de jardins potagers possible. Il est convaincu des bienfaits du jardinage urbain, comme il l'a expliqué, en long et en large, dans le rapport de l'année dernière. Il est cependant soumis à un certain nombre de contraintes, dont la disponibilité des parcelles idoines : celles-ci doivent être accessibles, ne doivent pas être polluées et ne doivent pas nécessiter d'investissement disproportionné pour la mise à disposition.

Cependant, même lorsqu'il a été nécessaire de faire quelques investissements, la commune y a consenti. Le rapport mentionnait aussi un exemple à Corcelles : il s'agit de la parcelle qui a été aménagée à proximité du cimetière, où il a fallu amener une conduite d'eau pour permettre l'arrosage.

Le deuxième possible malentendu concerne la parcelle de Bastides-Chésaulx pour laquelle le postulat laisse un peu entendre que le Conseil communal aurait caché quelque chose. Or, tel n'est pas le cas. Cette parcelle a fait l'objet d'une transaction avec l'Etat dans le cadre d'un accord beaucoup plus large, qui impliquait le SIEN, aux Cadolles, le Jardin botanique et le bâtiment appelé l'Hexagone du Musée d'ethnographie.

Il avait été convenu que la parcelle utilisée par le SIEN puisse être compensée ailleurs sur le territoire communal, pour refaire une zone d'utilité publique. Pendant plusieurs mois, l'Etat a cherché des parcelles qui pouvaient convenir.

Plusieurs étaient potentiellement intéressantes. C'étaient des questions de dimensions, de localisation, etc. Finalement, le choix du Canton s'est porté sur la parcelle de Chésaulx, qui va donc être réaffectée en zone d'utilité publique. Au moment du débat de l'année dernière, rien n'était conclu et, par conséquent, il était simplement impossible de faire état de discussions en cours, d'ailleurs sans aucune garantie que la transaction aboutisse.

Comme le souligne le postulat lui-même, cette parcelle est destinée à la réalisation d'appartements protégés. Le Canton, comme notre commune, est très heureux que le projet puisse se réaliser, même si, malheureusement, cela implique à cet endroit-là la disparition, à terme, des potagers urbains qui s'y trouvent.

En résumé, il n'y a aucune volonté de la part du Conseil communal de cacher quoi que ce soit. Bien que la finalisation de l'accord entre la Ville et l'Etat ait succédé relativement rapidement – quelques semaines plus tard – au débat au Conseil général et ait pu susciter cette impression, c'est véritablement à tort, je vous le garantis.

Finalement, le Conseil communal s'oppose – mais, je l'avoue, un peu mollement – à la proposition de ce postulat. Il doit s'y opposer sur le fond pour les motifs évoqués ici par plusieurs groupes. De plus, il craint que la demande d'une compensation intégrale – qui représente un changement de politique radical en la matière, qui n'était pas du tout demandé par votre Autorité il y a à peine une année – ne soit guère possible, ni même forcément souhaitable, pour les mêmes raisons que celles qui motivent cette demande.

Je ne vais pas entrer dans le détail ici, mais quand je dis que le Conseil communal s'oppose *mollement*, c'est dans le sens qu'il ne s'oppose pas à ce que cette proposition – avec ou sans postulat à l'appui – soit examinée dans le cadre des travaux du PAL : le Conseil communal s'y était d'ailleurs lui-même engagé.

Cet examen pourrait se faire dans le cadre de la Commission PAL, en profitant, au passage, de reprendre l'examen du projet d'arrêté demandant, je cite, à « préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la ville de Neuchâtel », lequel est depuis si longtemps « pour mémoire » à l'ordre du jour, que l'on a presque fini par l'oublier.

L'idée est exactement la même dans les deux cas : celle de s'assurer d'avoir toujours des espaces verts ou des espaces de potagers à disposition. La question qui nous sépare un peu ici, c'est quelle est la meilleure manière d'y arriver, sans préteriter d'autres politiques.

En résumé, le Conseil communal préférerait que vous refusiez le postulat, mais il fera de toute manière volontiers l'analyse si c'est souhaité. Dans tous les cas, le Conseil communal continuera de mettre à disposition des potagers urbains et de chercher des emplacements à cette fin. Il le fait et le fera aussi pour planter des arbres ou mettre des espaces verts à disposition de la population dans les quartiers.

J'aimerais quand même rappeler ici, si l'on considère simplement les trois dernières années, qu'il y aura une extension – assez considérable – des espaces verts sur les Jeunes-Rives, qu'il y a eu la réfection de plusieurs parcs publics, la création de nouvelles rangées d'arbres, le dégrappage de secteurs qui deviennent des secteurs beaucoup plus perméables – voire verts – du côté de Serrières, et j'en passe.

Vous avez le droit de douter de la bonne foi du Conseil communal. Nous avons le droit de le regretter, et nous nous en remettons, de toute manière, à votre sagesse, en vous assurant que notre politique, telle qu'elle a été décrite ici, sera poursuivie.

M. Marc-Olivier Sauvain intervient :

- J'aimerais poser une question, mais il ne s'agit pas d'une question sur le fond, il s'agit d'une question sur la forme, pour savoir s'il y a un conflit d'intérêts de la part de la personne qui a déposé le postulat. Des rumeurs courent qu'il y aurait un conflit d'intérêts. Si c'est le cas, j'aimerais que ce soit clairement établi.

Mme Nicole Galland répond :

- La personne en question vous répond : clairement, il n'y a *aucun* conflit d'intérêts. Peut-être même que mon âge me ferait pencher pour la proximité d'appartements avec encadrement, plutôt que de jardins potagers. Je peux donc vous dire que j'ai agi en raison de mes voisins qui jardinent et qui ont été assez catastrophés d'apprendre que leurs jardins sont en sursis.

Aussi, c'est par pur altruisme personnel que je me suis permise de rédiger ce postulat et d'en discuter avec mon groupe. Soyez-en assurés, comme la bonne foi du Conseil communal a aussi été exposée.

La parole n'étant plus demandée, le **postulat n° 24-501** est soumis au vote et **accepté par 22 voix contre 16 et 2 abstentions.**

La séance est levée à 22h08.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La présidente,
Johanna Lott Fischer

Le secrétaire,
Marc Rémy

La rédactrice du procès-verbal,
Evelyne Zehr, vice-chancelière